
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT-SIXIÈME ANNÉE
N° 6491
LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

PARUTION
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision

2022 / 4767 - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux pour la mise à disposition d'un logement sis 5 place Picard - 69004 Lyon au profit de Madame I. N., professeur des écoles - EI 04 007 **Page 3010**

Arrêtés

2022 / 4645 - Modification de la tenue du marché aux livres anciens et vieux papiers - Place Ambroise Courtois à Lyon 8e arrondissement **Page 3010**

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 3011**

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... **Page 3018**

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels **Page 3050**

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels. **Page 3051**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis **Page 3052**

Conseils d'arrondissement – Avis **Page 3052**

Direction de la commande publique - Avis..... **Page 3052**

Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage du 8 au 28 août 2022 **Page 3052**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2022 / 4767 - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux pour la mise à disposition d'un logement sis 5 place Picard - 69004 Lyon au profit de Madame I. N., professeur des écoles - EI 04 007 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5°, et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées, à titre transitoire, par le conseil municipal au Maire, et plus particulièrement son article 1.2 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1^{er} septembre 2021, transmis en préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain Godinot, 2^{ème} adjoint, les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon, à titre exceptionnel, consent à mettre à disposition des professeurs des écoles exerçant sur son territoire, des logements vacants situés sur le domaine public lorsque ceux-ci occupaient déjà un logement de fonction au moment de leur passage dans le corps des professeurs des écoles ;

Considérant que Madame I. N., professeur des écoles, occupe un logement type F4 situé sur le domaine public sis 5 place Picard - 69004 Lyon, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 04 007 ;

Considérant que cette mise à disposition s'effectuerait moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 759,60 euros (sept cent cinquante-neuf euros et soixante centimes) outre charges et taxes à compter du 1^{er} septembre 2022 pour se terminer irrévocablement le 31 août 2023 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide

Article Premier. - Qu'il sera procédé au renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre onéreux, pour la mise à disposition d'un logement type F4 sis 5 place Picard - 69004 Lyon, au profit de Madame I. N., professeur des écoles, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour se terminer irrévocablement le 31 août 2023, moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 759,60 euros (sept cent cinquante-neuf euros et soixante centimes) outre charges et taxes.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Sylvain Godinot*

Acte transmis pour contrôle de légalité le 5 septembre 2022

2022 / 4645 - Modification de la tenue du marché aux livres anciens et vieux papiers - Place Ambroise Courtois à Lyon 8^e arrondissement (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant règlement général des marchés de la Ville de Lyon et ses arrêtés modificatifs ;

Vu la manifestation du forum des associations qui se déroulera le 11 septembre 2022 et l'impossibilité au marché aux livres place Ambroise Courtois de se dérouler ce jour-ci ;

Arrête

Article Premier. - Le marché aux livres Ambroise Courtois place Ambroise Courtois à Lyon 8^e se tiendra rue du premier film Lyon 8^e le dimanche 11 septembre 2022 de 8 h à 20 h.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les 2 mois à partir de la décision.

Lyon, le 2 septembre 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à l'emploi,
et à l'économie durable
Camille Augey*

Acte transmis pour contrôle de légalité le 2 septembre 2022

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41656	Stationnement réservé rue de Cronstadt sur le côté nord à l'est de l'intersection avec la rue Paul Duvivier Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres rue de Cronstadt (7) sur le côté nord à l'est de l'intersection avec la rue Paul Duvivier (7). Le nombre d'arceaux implantés est de 4. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41660	Stationnement réservé 30 rue de Toulon Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres 30 rue de Toulon (7). Le nombre d'arceaux implantés est de 3. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41668	Stationnement réservé rue de Toulon sur le côté nord à l'est de l'intersection avec 5mètres la rue Paul Duvivier Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres rue de Toulon (7) sur le côté nord à l'est de l'intersection avec la rue Paul Duvivier (7). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41671	Stationnement réservé rue de l'Abbé Boisard sur le côté sud, à l'ouest de l'intersection avec la rue Victorien Sardou Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres rue de l'Abbé Boisard (7) sur le côté sud, à l'ouest de l'intersection avec la rue Victorien Sardou (7). Le nombre d'arceaux implantés est de 6. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41672	Stationnement réservé 15 rue Victorien Sardou Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres au n° 15 rue Victorien Sardou (7). Le nombre d'arceaux implantés est de 4. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41674	Stationnement réservé rue Jules Brunard sur le côté nord à l'est de l'intersection avec la rue Victorien Sardou Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres rue Jules Brunard (7) sur le côté nord à l'est de l'intersection avec la rue Victorien Sardou (7). Le nombre d'arceaux implantés est de 4. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41684	Stationnement réservé face au 36 rue Victorien Sardou Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres face au 36 rue Victorien Sardou (7). Le nombre d'arceaux implantés est de 4. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41707	Stationnement réservé rue Claude Veyron sur le côté sud à l'ouest de l'intersection avec le boulevard des Tchécoslovaques Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres rue Claude Veyron (7) sur le côté sud à l'ouest de l'intersection avec le boulevard des Tchécoslovaques (7). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41807	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur place des Compagnons de la Chanson Lyon 5 (stationnement)	L'arrêté 2021RP39909 du 22/10/2021, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41808	Stationnement réservé place des Compagnons de la Chanson Lyon 5 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres place des Compagnons de la Chanson (5), côté sud, à partir d'un point situé à 6 mètres à l'ouest de l'intersection avec la rue des Aqueducs (5) et en direction de l'ouest, soit deux places de stationnement en talon, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41809	Stationnement réservé rue Octavio Mey Lyon 5 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres rue Octavio Mey (5), au droit du n° 2 et en direction de l'est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41810	Stationnement réservé avenue de Ménival Lyon 5 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 12 mètres avenue de Ménival (5), côté sud, à partir d'un point situé face au n° 33 et en direction de l'ouest, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41811	Stationnement réservé rue Jean Carries Lyon 5 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres rue Jean Carries (5), côté nord, à partir d'un point situé au droit du n° 4 et en direction de l'ouest, sur deux places de stationnement en épi, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41832	Stationnement réservé avenue Barthélémy Buyer Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres avenue Barthélémy Buyer (9), côté nord, à partir d'un point situé à 15 mètres à l'est du n° 192 et en direction de l'est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41833	Stationnement réservé avenue du Plateau Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres avenue du Plateau (9), côté est, à partir d'un point situé à 13 mètres au sud de l'intersection avec la rue Père Louis De Galard (9) et en direction du sud, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41834	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue du 24 Mars 1852 Lyon 9 (stationnement)	L'arrêté 2011RP26833 du 14/10/2011, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41835	Stationnement réservé rue du 24 Mars 1852 Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 20 mètres rue du 24 Mars 1852 (9), côté est, à partir d'un point situé face au n° 14 et en direction du nord est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 3. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41836	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue de la Pépinière Royale Lyon 9 (stationnement)	L'arrêté 2021RP39916 du 22/10/2021, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41837	Stationnement réservé rue Louis Loucheur Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 12 mètres rue Louis Loucheur (9), côté sud, à partir d'un point situé au droit du n° 3 et en direction de l'ouest, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41838	Stationnement réservé rue Félix Mangini Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres rue Félix Mangini (9), côté sud est, à partir d'un point situé à 15 mètres au nord est du n° 22 et en direction du nord est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41839	Stationnement réservé rue Hector Berlioz Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres rue Hector Berlioz (9), côté ouest, à partir d'un point situé à 30 mètres au nord est de l'intersection avec la rue Albert Chânel (9) et en direction du nord est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41840	Stationnement réservé rue Antonin Laborde Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres rue Antonin Laborde (9), côté nord est, à partir d'un point situé à 8 mètres au sud est de l'intersection avec la rue des Docks (9) et en direction du sud est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41841	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Sergent Michel Berthet Lyon 9 (stationnement)	L'arrêté 2011RP26834 du 14/10/2011, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41842	Stationnement réservé rue Sergent Michel Berthet Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 16 mètres rue Sergent Michel Berthet (9), côté est, à partir d'un point situé à 10 mètres en face et au nord du n° 8, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 3. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41843	Stationnement réservé avenue Joannès Masset Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres avenue Joannès Masset (9), côté est, à partir d'un point situé à 20 mètres au sud de l'intersection avec la rue Docteur Horand (9) et en direction du sud, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41844	Stationnement réservé boulevard de Balmont Lyon 9 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres boulevard de Balmont (9), côté nord, à partir d'un point situé à 7 mètres à l'ouest de l'intersection avec la chaussée est de la rue Doyen Georges Chapas (9) et en direction de l'ouest, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41845	Stationnement réservé place Colbert Lyon 1 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 12 mètres place Colbert(1), à partir d'un point situé au droit du n° 4 et en direction du sud, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41846	Stationnement réservé rue de la Bourse Lyon 1 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 13 mètres rue de la Bourse(1), à partir d'un point situé au droit du n° 2 et en direction du sud, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41847	Stationnement réservé rue Royale Lyon 1 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 12 mètres rue Royale(1), côté est, à partir d'un point situé à 10 mètres au sud de l'intersection avec la rue Roger Violi et en direction du sud, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41848	Stationnement réservé quai Saint Vincent Lyon 1 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 12 mètres quai Saint Vincent(1), côté nord, à partir d'un point situé à 27 mètres à l'est du n° 8 bis et en direction de l'est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41825	Stationnement réservé boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres boulevard de la Croix-Rousse (4), côté nord, à partir d'un point situé face à l'intersection avec la rue Dominique Perfetti(1) et en direction de l'est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41826	Stationnement réservé place Commandant Arnaud Lyon 4 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres place Commandant Arnaud (4), au droit du n° 11, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41827	Stationnement réservé rue Philippe de Lassalle Lyon 4 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 7 mètres rue Philippe de Lassalle (4), côté est, à partir d'un point situé à 17 mètres au sud de l'intersection avec la rue Jacques-Louis Hénon (4) et en direction du sud, sur deux places de stationnement en épi, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41828	Stationnement réservé rue Denfert-Rochereau Lyon 4 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres rue Denfert-Rochereau (4), côté ouest, à partir d'un point situé à 15 mètres au nord de l'intersection avec la rue Jacquard (4) et en direction du nord, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41829	Stationnement réservé rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres rue Jacques-Louis Hénon (4), face au n° 49 et en direction de l'est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41830	Stationnement réservé place de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres place de la Croix-Rousse (4), à partir d'un point situé au droit du n° 21 et en direction du nord, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41831	Stationnement réservé place des Tapis Lyon 4 (stationnement)	Les véhicules en autopartage en station ont un emplacement de stationnement réservé sur 11 mètres place des Tapis (4), côté ouest, à partir d'un point situé à 17 mètres au nord est de l'intersection avec le boulevard de la Croix-Rousse (4) et en direction du nord est, en permanence. Le nombre de places dédiées est de 2. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé sont interdits. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41820	Stationnement réservé rue Jarente, côté sud, à l'ouest de la rue Adélaïde Perrin Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Jarente (2), côté sud, à l'ouest de la rue Adélaïde Perrin (2). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41821	Stationnement réservé rue Jarente, côté sud, à l'ouest de la rue de l'Abbaye d'Ainay Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Jarente (2), côté sud, à l'ouest de la rue de l'Abbaye d'Ainay (2). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41822	Stationnement réservé rue Saint François de Sales, côté est, au sud de la rue Sainte Hélène Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Saint François de Sales (2), côté est, au sud de la rue Sainte Hélène (2). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41823	Stationnement réservé rue Sainte Hélène, côté sud, à l'est de la place Antoine Vollon Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Sainte Hélène (2), côté sud, à l'est de la place Antoine Vollon (2). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41824	Stationnement réservé rue Franklin, côté nord, à l'est de la rue d'Enghien Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Franklin (2), côté nord, à l'est de la rue d'Enghien (2). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 4 17-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/08/2022	Valentin Lun-genstrass Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41556	Voie cyclable rue Pierre Audry Lyon 9 (circulation)	Il est créé une piste cyclable dans le sens de la circulation réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers rue Pierre Audry (9) dans le sens nord / sud, entre la rue Professeur Guérin (9), et un point situé face à la rue du Bas de Loyasse (9).	30/08/2022	Fabien Bagnon Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP41220	Zone de rencontre rue Saint Mathieu, impasse situé à l'ouest de la rue Saint-Gervais Lyon 8 (circulation)	La zone dénommée Saint Mathieu, composée de : rue Saint Mathieu (8), impasse situé à l'ouest de la rue Saint-Gervais (8) constitue une zone de rencontre au sens de l'article R. 110-2 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule sur l'aire de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet, est considéré comme gênant au sens de l'article R 4 17-10 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. Signalisation : Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation verticale et horizontale adaptée (panneau B52 signale l'entrée de la zone de rencontre et le panneau B53 annonce la fin de la zone). L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone de rencontre.	30/08/2022	Fabien Bagnon Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP41706	Voie réservée quai Tilsitt, côté ouest Lyon 2 (circulation)	Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des taxis, cycles et véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun, quai Tilsitt (2), côté ouest, dans le sens nord / sud. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R 4 17-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	31/08/2022	Fabien Bagnon Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur rendez-vous à la Ville de Lyon - Direction de la mobilité urbaine - 69, rue de la République - 69002 Lyon - les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Contacter le 04.26.99.65.10 pour prendre rendez-vous.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8493	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Bourdeix	entre la rue Ravier et la rue Croix Barret	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Croix Barret et la rue Ravier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Croix Barret et la rue Ravier	
8494	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Laure Diebold	sur 32 m, au droit du n° 46	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
8495	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation pour le compte de l'association Agape	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	Le mardi 6 septembre 2022, de 8h30 à 12h30
				Rue de Gerland	côté pair, sur 15 m au droit du n° 122	
8496	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de Verdun Gensoul	voie de la sortie du parking de la gare	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		voie Sud, de la sortie de la trémie entre la rue d'Enghien et la place Gensoul	
8497	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 30 m face au n° 43	A partir du lundi 3 octobre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m face au n° 43	
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
8498	Entreprise 2 Tcz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	sur 10 m, face au n° 15	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
8499	Entreprise Sas G Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 5 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
8500	Entreprise Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	sur 15m, au droit du n° 14	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
8501	Entreprise Lyon Étanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	sur 15 m, au droit du n° 71	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au lundi 19 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8502	Entreprise Eurl Lapierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 10 m, au droit du n° 222	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au samedi 1 octobre 2022
8503	Entreprise Maison Antoine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté pair (Sud) sur 6 m, entre le n° 50 et la rue de la Charité (hors GIG-GIC)	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8504	Établissement le Corner Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair (Sud) sur 5 m, entre le n° 28 et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8505	Entreprise Lorillard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté impair, sur 40 m au droit du n° 233	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au jeudi 6 octobre 2022
8506	Entreprise Legros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Place Louis Pradel		A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 7h30 à 0h
			une déviation sera matérialisée avec le cheminement suivant :	Rue Gentil, rue de la République, place de la Comédie, rue Puits Gaillot		
8507	Entreprise Cluzel Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 5 m, au droit du n° 68	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mercredi 5 octobre 2022
8508	Entreprise Sas Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	sur 20 m, au droit du n° 137	Le jeudi 1 septembre 2022, de 6h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Ney et la rue Professeur Weill	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 60 m, des deux côtés au droit du n° 137	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8509	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tony Tollet	côté pair, entre le n° 7 et la rue du Plat	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le n° 7 et la rue du Plat	Les jeudi 1 septembre 2022 et vendredi 2 septembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			Les jeudi 1 septembre 2022 et vendredi 2 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8509	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	entre le n° 24 et 34	Les jeudi 1 septembre 2022 et vendredi 2 septembre 2022
				Rue Tony Tollet	entre le n° 7 et la rue du Plat	
8510	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Enghien	entre la rue Franklin et la rue de Castries	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8511	Entreprise Reno Fors	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Étienne Richerand	sur 15 m, au droit du n° 49	Le mercredi 7 septembre 2022
8512	Entreprise Trouillot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose et l'enlèvement d'un préfabriqué et d'un conteneur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	côté impair, sur 15 m au Sud de la rue Philibert Delorme	Le vendredi 2 septembre 2022, de 7h à 12h
				Rue Philibert Delorme	côté impair, sur 15 m à l'Ouest de la rue Philibert Delorme	
8513	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Arménie	sur 30 m, au droit du n° 40	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
				Rue de Créqui	sur 30 m, au droit du n° 192	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Arménie	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 9h à 16h
				Rue de Créqui	entre la rue Chaponnay et la rue Verlet Hanus	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	des deux côtés sur 30 m, au droit du n° 192	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
				Rue d'Arménie	des deux côtés sur 30 m, au droit du n° 40	
8514	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 65 m, des deux cotés au droit du n° 105	A partir du mercredi 31 août 2022 jusqu'au mardi 22 août 2023
				Rue Robert	sur 65 m, des deux côtés au droit du n° 94	
8515	Entreprise Sogedas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage et découpe de cuves	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	côté impair, sur la desserte hôtel, sur 10 m au droit du n° 15	A partir du mercredi 21 septembre 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022, de 7h à 17h
8516	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guynemer	côté impair, sur 10 m au droit du n° 21	Le lundi 26 septembre 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8517	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au niveau de l'engin de levage	Quai Pierre Scize	trottoir Ouest., au droit du bâtiment situé au n° 38	Le jeudi 8 septembre 2022, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre le n° 40 et le n° 36	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre le n° 40 et le n° 36	
8518	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Desaix	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle	A partir du mercredi 31 août 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8519	Entreprise Isola42	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Polycarpe	sur 15 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au jeudi 8 septembre 2022, de 7h à 19h
8520	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Frère Benoit	sur 20 m de part et d'autre de la propriété située au n° 13	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la propriété située au n° 13	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8521	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	sur 15 m, en face de l'immeuble situé au n° 58	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
8522	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Fernand Rey	au droit du n° 2	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mercredi 5 octobre 2022
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 6 m, en face du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 2	
8523	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8524	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Jean Fauconnet	entre la rue des Noyers et la rue de Tourvielle	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022
				Rue de Tourvielle	sur 20 m de part et d'autre de la propriété située au n° 22	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Jean Fauconnet	entre la rue des Noyers et la rue de Tourvielle	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Tourvielle	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la propriété située au n° 22	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022
	Rue Jean Fauconnet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Noyers et la rue de Tourvielle				
8525	Entreprise MJCM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de la vitrerie de la Médiathèque du Bachut à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement sera autorisé sur l'esplanade d'une nacelle élévatrice de l'entreprise MJCM	Place du Onze Novembre 1918	trottoirs sur 70 m, au droit du n° 2	Les lundi 26 septembre 2022 et mardi 27 septembre 2022, de 7h à 18h
8526	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sala	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au lundi 5 septembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
8527	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 15 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au samedi 24 septembre 2022
8528	Entreprise Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gazomètre	sur 15 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022
8529	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	sur 10 m, au droit du n° 223	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mercredi 5 octobre 2022
8530	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un mur de soutènement pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable à double sens au droit de l'emprise de chantier	Rue du Vivier	dans les deux sens, entre l'avenue Berthelot et la rue Cronstadt	A partir du samedi 10 septembre 2022 jusqu'au samedi 29 octobre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8530	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un mur de soutènement pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera organisée et balisée par du mobilier de Type K5c à contresens au droit de l'emprise de chantier	Rue du Vivier	sens Est/Ouest, entre l'avenue Berthelot et la rue Cronstadt	A partir du samedi 10 septembre 2022 jusqu'au samedi 29 octobre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Berthelot et la rue Cronstadt	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, entre l'avenue Berthelot et la rue Cronstadt	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8531	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, en face des n° 4, 6 et 8	A partir du samedi 15 octobre 2022 jusqu'au mardi 18 octobre 2022
						A partir du vendredi 23 septembre 2022 jusqu'au mardi 27 septembre 2022
						A partir du samedi 10 septembre 2022 jusqu'au dimanche 11 septembre 2022
						A partir du samedi 8 octobre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
						A partir du samedi 29 octobre 2022 jusqu'au mercredi 30 novembre 2022
						A partir du jeudi 20 octobre 2022 jusqu'au vendredi 25 novembre 2022
						A partir du dimanche 2 octobre 2022 jusqu'au lundi 3 octobre 2022
8532	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	entre le n° 2 et le n° 4	A partir du jeudi 20 octobre 2022 jusqu'au vendredi 21 octobre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
8533	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Jean Fauconnet	entre la rue des Noyers et la rue de Tourvielle	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022	
				Rue de Tourvielle	sur 20 m de part et d'autre de la propriété situé au n° 22		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Jean Fauconnet	entre la rue des Noyers et la rue de Tourvielle	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022, de 8h à 17h	
				Rue de Tourvielle	sur 20 m de part et d'autre de la propriété situé au n° 22		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Tourvielle	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la propriété situé au n° 22	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022	
				Rue Jean Fauconnet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Noyers et la rue de Tourvielle		
8534	Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de quartier des enfants de Jean Macé	des animations seront autorisées	Place Général André		Le samedi 3 septembre 2022, de 11h à 23h	
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement d'un foodtruck et d'un bibliobus seront autorisés			Le samedi 3 septembre 2022, de 8h à 23h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Valensaut		côté Est, au droit de la place Général André	A partir du samedi 3 septembre 2022, 8h, jusqu'au dimanche 4 septembre 2022, 0h
				Rue Général André		côté Ouest, au droit de la place Général André	
8535	Entreprise la Pharmacie des Terreaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum et la création de files d'attente seront autorisées, chaque samedi	Place des Terreaux	au droit du n° 9	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 9h à 13h	
			l'installation d'un barnum et la création de files d'attente seront autorisées, chaque lundi			A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 14h à 18h	
			l'installation d'un barnum et la création de files d'attente seront autorisées, du mardi au vendredi			A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 9h à 18h	
8536	Entreprise la Grande Pharmacie de la Part-Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'exploitation d'un algeco ainsi que la création de files d'attente seront autorisées	Boulevard Marius Vivier Merle	sur le parvis de la Tour Oxygène	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 8h45 à 19h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considé rant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8537	Entreprise la Pharmacie Lacassagne	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la covid19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Avenue Lacassagne	au droit du n° 44	A partir du lundi 5 septembre 2022, 8h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, 19h
			l'installation d'un chalet sera autorisée sur le trottoir			A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 8h à 18h
8538	Entreprise la Pharmacie de la Croix-Rousse	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid-19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Place de la Croix Rouse	au droit du n° 1	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet sera autorisée sur une aire de stationnement			A partir du lundi 5 septembre 2022, 8h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, 18h
8539	Entreprise la Pharmacie Ferra Charpenel	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 26	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet sera autorisée sur le trottoir			A partir du lundi 5 septembre 2022, 8h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, 19h
8540	Entreprise la Pharmacie Hannigsberg	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Avenue de l'Europe	au droit du n° 95	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet 2 m x 3 m sera autorisée sur le trottoir			A partir du lundi 5 septembre 2022, 8h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, 18h
8541	Police Municipale de Lyon	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie commémorative de la Libération de Lyon	la circulation des véhicules sera interrompue à la diligence des services de Police et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes	Rue Paul Chenavard	chaussée Nord	Le samedi 3 septembre 2022, de 17h à 20h
				Place Bellecour		
				Rue du Président Édouard Herriot		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8541	Police Municipale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie commémorative de la Libération de Lyon	la circulation des véhicules sera interrompue à la diligence des services de Police et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes	Rue Mercière	au Nord de la rue Grenette	Le samedi 3 septembre 2022, de 17h à 20h
				Rue Grenette		
				Rue Gasparin		
				Place des Jacobins		
				Rue Chavanne		
				Place des Terreaux		
				Rue Simon Maupin	entre la rue président Édouard Herriot et la rue Gasparin	
			Rue de Brest			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	sur la partie comprise entre la rue Simon Maupin et la place Bellecour, y compris sur l'emplacement réservé aux cycles	Le samedi 3 septembre 2022, de 14h à 19h30
8542	Entreprise Sotrimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 10 m, au droit du n° 26	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au jeudi 6 octobre 2022
8543	Entreprise BI Construction Good Chantier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 15 m, au droit du n° 41	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8544	Entreprise Everest Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de descente d'eau fluviale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 29	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8545	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	côté pair, sur 10 m au droit du n° 46	A partir du mercredi 31 août 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
8546	Entreprise Sas André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Faurax	sur 20 m, au droit du n° 25	Le lundi 5 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, des deux côtés au droit du n° 25	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8547	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	sur 6 m, en face de l'immeuble situé au n° 58	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au samedi 26 novembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considé rant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
8548	Entreprise Coiro Tp	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Chevaucheurs		A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au samedi 15 octobre 2022, de 8h à 17h		
				Place Saint Alexandre				
				Rue des Basses Verchè res				
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		entre la rue des Basses Verchè res et la place Saint Alexandre	Chemin de Choulans	au carrefour avec la rue des Basses Verchè res	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au samedi 15 octobre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite					
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Saint Alexandre	entre le chemin de Choulans et la rue des Chevaucheurs	Rue des Chevaucheurs		A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au samedi 15 octobre 2022, de 8h à 17h
	Rue des Basses Verchè res							
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Alexandre	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Basses Verchè res et la place Saint Alexandre	Chemin de Choulans		A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au samedi 15 octobre 2022			
8549	Entreprise de Production Bobi Lux	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue René Cassin	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Sergent Michel Berthet et le n° 22	A partir du lundi 5 septembre 2022, 18h, jusqu'au jeudi 8 septembre 2022, 22h		
			l'installation du dispositif cantine de la société de production sera autorisée	Place Jean Monnet				
8550	Établissement Sushi Art'S	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Philippe	au droit du n° 4, sur une longueur de 6,80 m	A partir du mercredi 31 août 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022		
8551	Entreprise la Grande Pharmacie Lyonnaise	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum et la création d'une file d'attente seront autorisées, chaque dimanche sur le trottoir	Rue de la République	au droit du n° 20	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au dimanche 25 septembre 2022, de 8h30 à 21h30		
8552	Association des élèves de l'école centrale de Lyon	Considé rant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Rallye de l'école centrale de Lyon	l'organisation de mini-jeux par équipe sera autorisée	Place des Jacobins	Nord	Le dimanche 4 septembre 2022, de 11h à 17h30		
				Place de la République				
				Place Saint Jean				
				Place du Change				
				Place Antonin Poncet				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8552	Association des élèves de l'école centrale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Rallye de l'école centrale de Lyon	l'organisation de mini-jeux par équipe sera autorisée	Place Maréchal Lyautey		Le dimanche 4 septembre 2022, de 11h à 17h30
				Place de la Bourse		
				Place des Célestins		
8553	Entreprise Loxam Module	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix Rousse	contre-allée Nord, trottoir Sud, entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	A partir du mardi 20 septembre 2022 jusqu'au mercredi 21 septembre 2022, de 8h à 18h
			l'accès et le stationnement sera interdit		contre-allée Nord, parking situé en face de l'immeuble situé au n° 147	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Nord, stationnement en épis Sud, entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	
					sur l'ensemble du parking situé en face du n° 147 à la rue Villeneuve	
8554	Entreprise Artis Mbc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la porte ouverte de l'association	des animations seront autorisées	Rue Mazagran	au droit du n° 24	Le mardi 6 septembre 2022, de 17h à 20h30
			des installations seront autorisées			Le mardi 6 septembre 2022, de 16h à 21h
			la circulation des véhicules sera interdite			entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot
8555	Entreprise Attila	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Bonin	sur 70 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le jeudi 8 septembre 2022, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 70 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	
8556	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 67	Le mercredi 28 septembre 2022, de 8h à 12h
						Le mercredi 7 décembre 2022, de 8h à 12h
8557	Entreprise Gripp Grimoud Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cerisiers	sur 15 m, au droit du n° 14	Le mardi 6 septembre 2022
8558	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de Grande Bretagne	sur 20 m, au droit du n° 1 et sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 14	
					sur 20 m, au droit du n° 1 et sur 20 m au droit du n° 5	
					sur 20 m, au droit du n° 14	
8559	Entreprise de Production Bobi Lux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long métrage	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant les prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Place Bellevue	entre la rue Justin Godart et la Place Bellevue	Le lundi 5 septembre 2022, de 9h30 à 18h
				Rue Jeanne Marie Celu		
				Rue Grognard		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8559	Entreprise de Production Bobi Lux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long métrage	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant les prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Montée Saint Sébastien	entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Mottet de Gérando	Le lundi 5 septembre 2022, de 9h30 à 18h
				Rue d'Austerlitz	entre la rue Boussange et la place Bellevue	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mottet de Gérando	entre la place Colbert et la place Bellevue	Le lundi 5 septembre 2022, de 11h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Sébastien	sur la partie comprise entre la rue Mottet de Gérando et la rue Bodin	A partir du dimanche 4 septembre 2022, 18h, jusqu'au lundi 5 septembre 2022, 21h
				Place Colbert		
				Place Bellevue	au droit du n° 1	
				Rue Bodin	des deux côtés, sur la partie comprise entre la montée Saint Sébastien et le n° 14	
				Rue Mottet de Gérando		
				Rue Jeanne Marie Celu	des deux côtés, sur la partie comprise entre la place Bellevue et le n° 8	
			Rue d'Austerlitz	sur la partie comprise entre la rue Aimé Boussange et la rue Jeanne-Marie Celu		
l'installation d'un dispositif cantine de la société de production sera autorisée	Espanade du Gros Caillou	partie Nord-Est				
l'installation d'un feu tricolore provisoire sera autorisée	Rue Jeanne Marie Celu	au croisement de la place Bellevue	Le lundi 5 septembre 2022, de 9h à 17h			
8560	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur l'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Laure Diebold	trottoir Nord, au droit du n° 22	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 22	
8561	Entreprise Eiffage Gc et Gautey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	au droit du n° 23	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 21 à 25	
8562	Ville de Lyon / Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur les trois places en épis les plus à l'Ouest du parking situé en haut du jardin des Plantes, face au bâtiment du service archéologie de la Ville de Lyon	Le mercredi 7 septembre 2022, de 7h30 à 12h
8563	Entreprise Constructel Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	chaussée sens Nord/Sud, au droit du n° 270	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 octobre 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8563	Entreprise Constructel Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Boulevard Pinel	chaussée sens Nord/Sud, au droit du n° 270	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 octobre 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 270	
8564	Entreprise Adlibitum Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de lavage de vitres avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
				Rue Vauban	côté pair, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	
				Rue Louis Blanc	côté impair, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	
				Rue de Créqui	côté pair, entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	
8565	Entreprise la Sarl E O 200	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée d'intégration de l'IDRAC	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur les berges du Rhône, sur 15 m en face du n° 85	Le jeudi 15 septembre 2022
8566	Entreprise Utb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue automotrice pour le compte de la Faculté Lyon 2	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Rue du Professeur Rollet	entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	Le vendredi 9 septembre 2022, de 7h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8567	Métropole de Lyon et l'entreprise Veolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est, les 1er vendredis de chaque mois	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au vendredi 2 juin 2023, de 12h à 21h
				Rue de la Martinière	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la Halle de la Martinière, les 1er vendredis de chaque mois	
8568	Métropole de Lyon / Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie de signalisation horizontale	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Henri Gorjus	partie comprise entre la rue Jacques Louis Henon et la rue Clos Savaron	Le mercredi 7 septembre 2022, de 8h30 à 16h
8569	Entreprise Olivier Lefebvre Opticien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 10 m au droit du n° 63	Les jeudi 8 septembre 2022 et vendredi 9 septembre 2022
8570	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'une grue à tour à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Delore	trottoir Ouest, entre le n° 90 et le n° 100	Le vendredi 2 septembre 2022, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		entre le n° 90 et le n° 100	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8570	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'une grue à tour à l'aide d'une grue automotrice	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Pierre Delore	entre le n° 90 et le n° 100	Le vendredi 2 septembre 2022, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 90 et le n° 100	Le vendredi 2 septembre 2022
8571	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fonçage sous chaussée dans le cadre de travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des États Unis	chaussée est, sens Sud/ Nord, dans le carrefour avec l'avenue Berthelot	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 décembre 2022
8572	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 5 m au droit du n° 83	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mardi 4 octobre 2022
8573	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Salomon Reinach et le pont Gallieni	A partir du lundi 5 septembre 2022, 7h, jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, 17h
8574	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le balisage d'un chantier sur le réseau d'eau pour l'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Boulevard de Balmont	au droit du n° 306	Le mardi 13 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
8575	Entreprise Loxam Access	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue d'Anvers	trottoir Sud, entre le n° 15 et la rue Saint Michel	Le vendredi 16 septembre 2022, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite, la circulation sur la bande cyclable sera maintenue en permanence		entre la rue Saint Michel et la rue Montesquieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 15 et la rue Saint Michel	
8576	Entreprises Carrion Tp / Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la bande cyclable à contresens pourra être déviée mais sera maintenue en permanence	Cours Vitton	entre la rue Professeur Weil et l'avenue Thiers	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des bus et des engins de déplacements personnels s'effectuera dans la voie de circulation générale	Boulevard des Belges	sur 30 m, au droit du cours Vitton	
			la circulation des bus et des engins de déplacements personnels sera interdite dans le couloir bus à l'avancement du chantier	Boulevard des Brotteaux		
				Boulevard des Belges	sur 30 m, au droit du cours Vitton	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8577	Entreprises Carrion Tp / Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard Anatole France	entre le boulevard des Belges et la rue Tronchet	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Cours Vitton	voie de tourne à droite sur le boulevard Anatole France	
				Boulevard Anatole France	entre le boulevard des Belges et la rue Tronchet	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Curie	sur 15 m, au droit du cours Vitton	
				Rue Michel Rambaud	sur 30 m, de part et d'autre du cours Vitton	
				Rue Waldeck Rousseau	sur 15 m, au droit du cours Vitton	
				Boulevard des Belges	sur 30 m, de part et d'autre du cours Vitton	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier y compris emplacements 2 roues et vélos	Cours Vitton	entre l'avenue Thiers et la rue Professeur Weill	
				Rue Michel Rambaud	côté impair, entre le n° 3 et le cours Vitton	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
Rue Curie	des deux côtés, entre le n° 1 et le cours Vitton					
Cours Vitton	des deux côtés, entre l'avenue Thiers et la rue Professeur Weill					
8578	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Rancy	entre le n° 21 et la rue du Gazomètre	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 21 et la rue du Gazomètre	
8579	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des poteaux incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	sur 20 m, au droit du n° 100	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 octobre 2022
8580	Police Municipale de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la commémoration de la libération de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Marius Berliet	sur la partie comprise entre la rue Santos Dumont et la rue Saint Romain	Le lundi 5 septembre 2022, de 10h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur la partie comprise entre la rue Santos Dumont et la rue Saint Romain	
				Rue Bataille	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue du Professeur Joseph Nicolas et la rue Seignemartin	Le lundi 5 septembre 2022, de 8h à 12h
Rue du Professeur Joseph Nicolas	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Bataille et le Boulevard Ambroise Paré					
8581	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 100 m au droit du n° 19	A partir du jeudi 1 septembre 2022 jusqu'au mardi 12 septembre 2023
8582	Entreprise Hera As-sainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri IV	sur 10 m, au droit du n° 8	Le jeudi 22 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8583	Entreprise Hera As-sainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Espérance	face au n° 16 à l'angle de la rue Antoine Charial	Le mercredi 14 septembre 2022
				Cours du Docteur Long	sur 10 m, au droit du n° 37	Le jeudi 15 septembre 2022
				Place Jules Ferry	sur 10 m, au droit du n° 1	Le lundi 19 septembre 2022
8584	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Puviv de Chavannes	sur 5 m, au droit du n° 13	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au jeudi 8 septembre 2022
8585	Métropole de Lyon / Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre la rue Turbil et la rue Baraban	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	entre le n° 133 et le n° 135	
8586	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	côté pair, sur 5 m au droit du n° 30	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
8587	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Lazare	côté pair, sur 10 m face au n° 17	Le mercredi 7 septembre 2022
8588	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur l'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la route de Vienne	A partir du lundi 12 septembre 2022, 7h, jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, 16h30
8589	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur l'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 20 m au droit du n° 132	A partir du lundi 12 septembre 2022, 7h, jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, 16h30
8590	Entreprise Hera As-sainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Place Croix Paquet	au droit du n° 1	Le mardi 27 septembre 2022, de 8h à 17h
8591	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 5 m, au droit du n° 121	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mercredi 5 octobre 2022
8592	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	sur 10 m, au droit du n° 39	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8593	Entreprise Tsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 30 m, au droit du n° 122	A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au lundi 12 septembre 2022
8594	Entreprise Tsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Dauphiné	sur 30 m, au droit du n° 79	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au mercredi 14 septembre 2022
				Rue David	sur 30 m, au droit du n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	sur 30 m, au droit du n° 79	
				Rue David	sur 30 m, au droit du n° 19	
8595	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Franklin	entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 37	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8596	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	sur 50 m au droit du n° 55	Le mercredi 21 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m au droit du n° 55	
8597	Entreprise Mba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Rize	sur 20 m, au droit du n° 31	Le vendredi 9 septembre 2022
8598	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Michel Perret	trottoir impair (Est) entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	Le vendredi 16 septembre 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier de part et d'autre de l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 6 et la rue Montgolfier	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché de la rue Duquesne	
8599	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	sur 15 m, au droit du n° 26	Le lundi 26 septembre 2022
8600	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de l'agence des mobilités	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 15 mètres, au droit du n° 120	Le jeudi 8 septembre 2022, de 7h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8601	Entreprise l'Hôtel du Dauphiné Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	sur 15 m, au droit du n° 3	Le lundi 12 septembre 2022
						Le vendredi 9 septembre 2022
8602	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Baraban	sur 30 m, au droit du n° 93	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mardi 13 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, face au n° 93	
8603	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Gambetta	sur 20 m, au droit du n° 141	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au mercredi 14 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8604	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918	(voie pompiers non comprise)	Le dimanche 18 septembre 2022, de 14h à 18h
						A partir du samedi 17 septembre 2022, 13h30, jusqu'au dimanche 18 septembre 2022, 1h
						A partir du mercredi 28 septembre 2022, 18h30, jusqu'au jeudi 29 septembre 2022, 1h
						Les vendredi 16 septembre 2022 et mercredi 21 septembre 2022, de 18h30 à 1h
						Les mercredi 14 septembre 2022 et jeudi 15 septembre 2022, de 18h30 à 1h
						Le jeudi 8 septembre 2022, de 16h à 18h30
8605	Entreprise les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Bloch	sur 100 m, au droit du n° 37	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au jeudi 29 septembre 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
8606	Entreprise Scc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Delore	trottoir Ouest, sur 38 m entre le n° 96 et le n° 98	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au vendredi 1 septembre 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 38 m entre le n° 96 et le n° 98	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8607	Métropole de Lyon / Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer de réglementer la suppression d'un carrefour à feux tricolores	la signalisation par feux tricolores sera suspendue et sera mise au noir par bâchage le régime de priorité à droite s'appliquera pour les véhicules, engins de déplacement personnel et cycles	Rue Pailleron	au carrefour avec la rue du Mail	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au vendredi 3 février 2023
8608	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert Rue Turbil Rue Paul Bert	sur 30 m, au droit du n° 254 sur 30 m, au droit du n° 23 sur 30 m, au droit du n° 254	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au samedi 10 septembre 2022
8609	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Quai Charles de Gaulle	dans les deux sens sur 200 m au Nord du Pont Winston Churchill	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
8610	Théâtre Tête d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'arrêt d'un Autocar afin d'assurer la montée et la descente des personnes pour le Théâtre Tête d'Or	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue Maréchal de Saxe	voie Est, sens Sud/ Nord sur 20 en face du n° 60 sur la chaussée le temps nécessaire à la montée et descente des passagers pour une période n'excédant pas 10 minutes	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au jeudi 25 mai 2023, de 14h à 17h
8611	Entreprise le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 6 m au droit du n° 150	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mardi 11 octobre 2022
8612	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de vidéo surveillance	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse Rue Villeneuve Boulevard de la Croix Rousse Rue Villeneuve Boulevard de la Croix Rousse Rue Villeneuve	contre-allée Nord, entre la rue Villeneuve et la rue Duviard entre la rue Perrod et la rue Jacquard contre-allée Nord, entre la rue Villeneuve et la rue Duviard entre la rue Perrod et la rue Jacquard des deux côtés de la contre-allée Nord, entre la rue Villeneuve et la rue Duviard des deux côtés de la chaussée, entre le n° 10 bis et la rue Jacquard	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, de 8h à 17h A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
8613	Métropole de Lyon / Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	entre la rue Clos Savaron et l'emprise de chantier entre le n° 36 et le n° 55 entre la rue Jacques Louis Henon et la rue Clos Savaron des deux côtés de la chaussée, entre le n° 36 et le n° 55	Le mercredi 7 septembre 2022, de 8h à 16h
8614	Entreprise Olivier Lefebvre Opticien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 10 m au droit du n° 59	Les jeudi 8 septembre 2022 et vendredi 9 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8615	Entreprise Olivier Lefebvre Opticien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 10 m au droit du n° 59	Les jeudi 15 septembre 2022 et vendredi 16 septembre 2022
8616	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Marseille	entre la rue Etienne Rognon et la rue Raoul Servant	A partir du samedi 3 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Etienne Rognon et la rue Raoul Servant	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Etienne Rognon	
			Les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
8617	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Marseille	entre la rue Professeur Grignard et l'avenue Berthelot	A partir du samedi 3 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera assurée en permanence dans les deux sens au droit de la fouille		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Grignard et l'avenue Berthelot	
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
8618	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Seignemartin	entre la rue Thomas Blanchet et le boulevard Ambroise Paré	A partir du samedi 3 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomas Blanchet	sens Est/Ouest, entre le boulevard Ambroise Paré et la rue Seignemartin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Paré	côté pair, entre le n° 52 et la rue Seignemartin	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Seignemartin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Thomas Blanchet et le boulevard Ambroise Paré	
					au débouché sur la rue Thomas Blanchet	
8619	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marius Berliet	sur 50 m de part et d'autre de la rue Saint Romain	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Saint Romain et la rue Santos Dumont	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 50 m de part et d'autre de la rue Saint Romain	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Romain	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Marius Berliet	
				Rue Marius Berliet	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint Romain	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8620	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déviation provisoire de la circulation dans le cadre de travaux sur le chauffage urbain	la circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Est/Ouest	Rue Santos Dumont	entre la rue Louis Jovet et la rue Marius Berliet	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Marius Berliet et la rue Louis Jovet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marius Berliet et la rue Louis Jovet	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Marius Berliet	
8621	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur l'éclairage public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Puisard	entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 12 septembre 2022, 7h, jusqu'au mercredi 14 septembre 2022, 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 60 m entre le n° 22 et l'avenue Viviani	A partir du lundi 12 septembre 2022, 7h, jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 60 m entre le n° 22 et l'avenue Viviani	
8622	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue Sidoine Apollinaire	dans l'impasse, au droit du n° 128	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, dans l'impasse sur 25 m au droit du n° 128	
8623	Entreprise Constructel Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	sur 30 m au droit de la Bourse du Travail	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duguesclin	sur 30 m de part et d'autre de la rue Servient	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dunoir	entre la rue de Bonnel et la rue Duguesclin	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté Sud, sur 30 m au droit de la Bourse du Travail	A partir du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
	Rue Duguesclin	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Servient				
8624	Entreprise Cmj Bativert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 10 m, au droit du n° 86	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au samedi 8 octobre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8625	Europe Écologie les Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une agora de rentrée	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le mercredi 7 septembre 2022, de 18h30 à 22h
			des installations seront autorisées			Le mercredi 7 septembre 2022, de 17h à 23h
8626	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon / Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud	Place Sathonay	chaussée Ouest, partie comprise entre la rue de Savy et la rue des Fargues	A partir du jeudi 15 septembre 2022 jusqu'au mercredi 21 septembre 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		chaussée Nord	Les jeudi 15 septembre 2022 et vendredi 16 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest/Est	Rue Sergent Blandan	partie comprise entre la rue Hyppolite Flandrin et la rue Louis Vittet	A partir du jeudi 15 septembre 2022 jusqu'au mercredi 21 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Fernand Rey et la place Sathonay	Les jeudi 15 septembre 2022 et vendredi 16 septembre 2022
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Blandan	partie comprise entre la rue Hyppolite Flandrin et la chaussée Ouest de la place Sathonay	A partir du jeudi 15 septembre 2022 jusqu'au mercredi 21 septembre 2022			
8627	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomes	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 octobre 2022
8628	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon / Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place Sathonay	chaussée Nord	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 14 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud		chaussée Ouest, entre la rue de Savy et la rue des Fargues	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Sergent Blandan et la rue Pierre Poivre	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 5	
8629	Entreprise Mediacco Loire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tronchet	sur 20 m, au droit du n° 18	Le mercredi 7 septembre 2022, de 6h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue de Créqui et le n° 15	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8630	Entreprise Loxam Access PI	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une antenne relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Plâtre	à l'Ouest du chantier	Le lundi 5 septembre 2022, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Édouard Herriot	au droit du n° 32	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plâtre	partie comprise entre la rue Président Édouard Herriot et la rue Pleney	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Édouard Herriot	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest de la rue Président Édouard Herriot	
8631	Entreprise Vaganay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Saint Nestor	trottoir Est, sur 20 m entre la rue Santos Dumont et la rue Henri Pensier	Le vendredi 9 septembre 2022, de 9h à 13h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Juvet	entre la rue Louis Chapuy et la rue Santos Dumont	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Nestor	entre la rue Santos Dumont et la rue Henri Pensier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Juvet	entre la rue Louis Chapuy et la rue Santos Dumont	Le vendredi 9 septembre 2022, de 8h à 13h
8632	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Basse Combalot	entre le n° 10 et le n° 14	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mercredi 7 septembre 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, incluant la zone de livraison, entre le n° 10 et le n° 14	
8633	Entreprise Apc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 34	Le lundi 19 septembre 2022, de 8h à 17h
8634	Entreprise Lno	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Docteur Rafin	sur pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au mercredi 26 octobre 2022
8635	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Stalingrad	trottoir Est, entre le cours Vitton et le n° 161	Le lundi 5 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le cours Vitton et le n° 161	Le lundi 5 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le cours Vitton et le n° 161	Le lundi 5 septembre 2022
8636	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 40 m, au droit du n° 19	A partir du mardi 6 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8637	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de l'Oiseau Blanc	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au mercredi 7 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8638	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Jaurès	dans le carrefour avec l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
8639	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours d'Herbouville	sur 15 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 28	A partir du dimanche 18 septembre 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022
8640	Entreprise Lyon Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 20 m, au droit du n° 17	A partir du samedi 3 septembre 2022 jusqu'au lundi 3 octobre 2022
8641	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	Circulation des riverains à double sens de part et d'autre de l'engin de levage	Rue Jacques Monod	entre la rue Saint Cloud et la rue Marcel Mérieux	Le mercredi 14 septembre 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage		trottoir Nord, au droit du n° 9	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Saint Cloud et la rue Marcel Mérieux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m, de part et d'autre du n° 9	
8642	Entreprise Lardy Ets	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 10 m, au droit du n° 45	A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
8643	Entreprise Br Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fénelon	côté pair, sur 10 m au droit du n° 24	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au mercredi 5 octobre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8644	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté impair, sur 10 m au droit du n° 141	Le vendredi 9 septembre 2022
8645	Entreprise Pcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, sur 10 m au droit du n° 23	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
8646	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferdinand Buisson	sur 10 m au droit du n° 12	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au lundi 26 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
			la piste cyclable à contresens devra être maintenue en permanence			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
			un pont lourd devra être positionné sur la fouille pendant les phases d'activités du chantier			
			une signalisation piétons rigoureuse devra être mise en place en raison de la proximité d'un établissement d'accueil de jeunes enfants			
8647	Entreprise Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté impair, entre le n° 19 et la rue Henri IV	A partir du mardi 20 septembre 2022 jusqu'au samedi 24 septembre 2022
8648	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 10 m au droit du n° 61-63	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au mardi 27 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 23 septembre 2022
8649	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mediaco	Rue Marcel Mérieux	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud de l'avenue Debourg	Le lundi 10 octobre 2022, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marcel Mérieux	entre l'avenue Debourg et le n° 223	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Marcel Mérieux	entre l'avenue Debourg et le n° 223	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et le n° 223	Le lundi 10 octobre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8650	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mediaco	Rue Marcel Mérieux	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud de l'avenue Debourg	Le lundi 26 septembre 2022, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue Debourg et le n° 223	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et le n° 223	Le lundi 26 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8651	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection du Pont Schuman à l'aide d'une nacelle négative pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera interdite alternativement côté Nord et côté Sud	Pont Robert Schuman	trottoir Nord et Sud	Le mercredi 30 novembre 2022, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir d'une nacelle négative de l'entreprise Quadric			
8652	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Debourg	entre la rue Marcel Mérieux et la rue de Saint Cloud	A partir du jeudi 15 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès secours			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m de part et d'autre du n° 19	A partir du jeudi 15 septembre 2022, 19h, jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, 5h
8653	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Antoine Riboud		A partir du jeudi 22 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite			
			stationnement et accès autorisé			
8654	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Route de Genas	entre le n° 186 et n° 192	Le mardi 20 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8655	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bac de décantation	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 20 m, au droit du n° 18	A partir du vendredi 9 septembre 2022 jusqu'au dimanche 9 octobre 2022
8656	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Delandine	des deux côtés, sur 50 m au droit du n° 55	Le mercredi 21 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8657	Entreprise Eiffage Gc Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	sur 20 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8658	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 5 m, au droit du n° 30	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au mercredi 19 octobre 2022
8659	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	entre la rue Président Édouard Herriot et la rue Gasparin	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
8660	Entreprise Tap Travaux Assistance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 20 m, au droit du n° 97	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
8661	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Chartreux	au droit de l'immeuble situé au n° 44 sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n° 44	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au lundi 10 octobre 2022
8662	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ozanam	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mardi 11 octobre 2022
8663	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Adamoli Rue des Fantasques	au droit de l'immeuble situé au n° 5 sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au mercredi 5 octobre 2022
8664	Association la Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la campagne de communication de la Biennale d'Art Contemporain	l'installation d'un totem sera autorisée sur le trottoir l'installation d'un container signalétique sera autorisée sur le trottoir l'installation d'un totem sera autorisée sur le trottoir	Avenue Debourg Rue Boileau Place Bellecour Quai Victor Augagneur Quai de Serbie Place des Cordeliers Place des Jacobins Place des Cordeliers Place des Jacobins	côté Nord à l' Est de l'avenue Jean Jaurès côté Est au Sud du boulevard des Belges au débouché de la rue Victor Hugo côté Ouest, au Nord du Pont de la Guillotière côté Est en face du Pont Morand côté Sud à l'Ouest du quai Jean Moulin côté Sud / Est côté Sud à l'Ouest du quai Jean Moulin côté Sud / Est	A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au lundi 2 janvier 2023 A partir du lundi 24 octobre 2022 jusqu'au lundi 14 novembre 2022 A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au dimanche 2 octobre 2022 A partir du lundi 24 octobre 2022 jusqu'au mardi 14 novembre 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8665	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grataloup	sur 50 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6-8	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6-8	
8666	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au vendredi 28 octobre 2022
8667	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue automotrice	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue du Pensionnat	sur 30 m au droit du n° 54	Le jeudi 29 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 54	
8668	Entreprise Cervin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Enghien	côté impair, entre la rue Franklin et la rue Bourgelat	Les mardi 20 septembre 2022 et mercredi 21 septembre 2022, de 7h à 18h
				Rue Bourgelat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté impair, sur 15 m en face du n° 16	
				Rue d'Enghien	côté impair, entre la rue Franklin et la rue Bourgelat	
				Rue Bourgelat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	
8669	Entreprise Eiffage Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Charial	sur 30 m, au droit du n° 120	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8670	Entreprise Suc Nicolas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 20m au droit du n° 280	Le samedi 10 septembre 2022, de 7h à 19h
8671	Métropole de Lyon / Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bugeaud	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, de 7h à 11h
				Rue Fénelon	entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	
8672	Association la Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la campagne de communication de la Biennale d' Art Contemporain	l'installation de 5 mobiliers pour l'information sera autorisée sur les trottoirs	Rue de la République	au droit du n° 42	A partir du vendredi 14 octobre 2022 jusqu'au lundi 14 novembre 2022
			l'installation d'un mobilier pour l'information sera autorisée sur les trottoirs	Avenue Verguin	à l'entrée du Parc de la Tête d'Or	A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au lundi 2 janvier 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8672	Association la Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la campagne de communication de la Biennale d' Art Contemporain	l'installation d'un mobilier pour l'information sera autorisée sur les trottoirs	Rue Cleberg	au droit du n° 15	A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au lundi 2 janvier 2023
				Place Général Leclerc		
				Place des Pavillons		
			l'installation d'un panneau d'information sera autorisée sur les trottoirs	Rue de Gerland	en face du n° 172	
				Rue Challemel Lacour	au droit du n° 57	
				Rue Georges Gouy	au droit du n° 27	
Parvis René Descartes	au droit du n° 5					
Place Geneviève De Gaulle						
8673	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose de container de chantier et de WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abbaye d'Ainay	côté pair, sur 6 m au droit du n° 16	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au dimanche 9 octobre 2022
8674	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon / Direction de l'eau	la circulation des bus s'effectuera dans la voie de circulation générale	Cours de Verdun Gensoul	contre-allée réservée au bus, entre le centre d'échange de Perrache et la place Gensoul	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au jeudi 15 septembre 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8675	Entreprise Casilyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyages de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	sur 50 m, à l'Est de la rue Delandine	Le lundi 12 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	entre le n° 3 et la rue du Bélier	
				Rue du Bélier	côté impair, entre le n° 3 et la rue du Bélier	
8676	Pole social et éducatif du jeu d'échecs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'initiations au jeu d'échecs	des installations et des animations seront autorisées	Place Mazagran		Les samedi 24 septembre 2022 et mercredi 5 octobre 2022, de 15h à 19h
			des installations et des animations seront autorisées, les jeudis et vendredis			
			des installations et des animations seront autorisées, les mercredis, jeudis et vendredis	Place Gabriel Péri		Les samedi 10 septembre 2022 et samedi 17 septembre 2022, de 15h à 19h
						Le samedi 8 octobre 2022, de 15h à 19h
						A partir du mercredi 7 septembre 2022 jusqu'au jeudi 29 septembre 2022, de 13h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8677	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 30 m au droit du n° 183	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
8678	Entreprise Sas Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	Le mardi 13 septembre 2022, de 7h à 18h
8679	Entreprise Nhe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera réduite mais sera maintenue en permanence le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai Perrache	sur 20 m, au droit du n° 32	Le lundi 12 septembre 2022, de 7h à 10h
8680	Société Gl Events Cité centre des congrès de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un afterwork des acteurs de la Cité Internationale	des animations seront autorisées	Esplanade Raymond Barre		Le jeudi 8 septembre 2022, de 18h à 21h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 8 septembre 2022, 15h, jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, 11h
8681	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de container de chantier et de WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, sur 5 m au droit du n° 87	A partir du vendredi 9 septembre 2022 jusqu'au dimanche 9 octobre 2022
8682	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec camion grue	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dugas Montbel	entre la rue Claudius Collonge et le quai Rambaud	Le jeudi 8 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Claudius Collonge et le quai Rambaud	
8683	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Montée Georges Kubler	entre le n° 9 et la rue de la Tour du Pin	A partir du lundi 3 octobre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 9 et la rue de la Tour du Pin	A partir du lundi 3 octobre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022
8684	Fondation Fourvière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Cérémonie du renouvellement du vœu des Echevins	la circulation des véhicules sera interdite	Montée Nicolas de Lange		Le jeudi 8 septembre 2022, de 10h à 20h
				Place de Fourvière	partie comprise entre la rue Roger Radisson et la montée Nicolas de Lange	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Nicolas de Lange		
				Place de Fourvière	sur la totalité de la place	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8685	Entreprise C Bat Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 71	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au jeudi 12 janvier 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 71	
8686	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Pierre Scize	sur 30 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 77	A partir du mercredi 14 septembre 2022 jusqu'au mercredi 21 septembre 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 77	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8687	Entreprise Edison Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Belges	côté impair, sur 20 m au droit du n° 103	Le vendredi 9 septembre 2022, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8688	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mardi 11 octobre 2022
8689	Entreprise Roussin Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec camion grue	la bande cyclable à contresens pourra être dévoyée mais sera maintenue en permanence	Rue Molière	sur 30 m au droit du n° 60	Le mercredi 7 septembre 2022, de 7h à 12h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 60	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 60	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 62 et le cours Lafayette (sauf place réservée GIC)	
8690	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera autorisée à double-sens à l'intérieur du Site Propre Bus à contre-sens	Rue Alexander Fleming	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin, sens Ouest/Est	Le samedi 10 septembre 2022, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
8691	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	Le lundi 26 septembre 2022, de 8h à 17h
8692	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	Le samedi 10 septembre 2022, de 8h à 18h
				Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 mètres au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 mètres au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 mètres au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	
				Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
					entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8693	Entreprise Agence Ivanhoé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un séminaire à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar de l'Institut Lumière à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	A partir du mercredi 21 septembre 2022, 6h, jusqu'au jeudi 22 septembre 2022, 0h
8694	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Berthelot	trottoir Sud, au droit du n° 130	A partir du mardi 27 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m au droit du n° 130	
8695	Ville de Lyon / Direction de la Santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation dans le cadre de la Journée internationale de prévention du suicide	l'installation de 3 stands d'information sera autorisée sur la promenade	Quai Claude Bernard	au droit du n° 8	A partir du jeudi 8 septembre 2022 jusqu'au samedi 10 septembre 2022, de 8h à 20h
8696	Association la Charrette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une projection de cinéma en plein air	des animations seront autorisées	Place Antoinette		Le jeudi 8 septembre 2022, de 18h30 à 23h45
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 8 septembre 2022, 17h, jusqu'au vendredi 9 septembre 2022, 0h15
8697	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Cazeneuve	trottoir Est, entre le n° 9 et n° 11	A partir du jeudi 22 septembre 2022, 23h, jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue du Bocage et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 1-3	A partir du jeudi 22 septembre 2022, 16h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, 5h
8698	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Curie	entre le boulevard des Belges et la rue Tronchet	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au jeudi 15 septembre 2022
				Boulevard Anatole France		
				Rue Béanger		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Béanger		
				Rue Curie		
				Boulevard Anatole France	entre le boulevard des Belges et la rue Tronchet	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Curie	entre le boulevard des Belges et la rue Tronchet				
	Rue Béanger					
	Boulevard Anatole France					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8699	Entreprise Tec Mobat Rhône/Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 10 m, au droit du n° 66	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022
8700	Métropole de Lyon / Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Etienne Richerand	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue Antoine Charial	A partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 57	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 83 et la rue Paul Bert	
8701	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 30 m, au droit du n° 183	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au mercredi 12 octobre 2022

Registre de l'année 2022

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Yahia	Mohamed	Infirmier en soins généraux	Titulaire	01/09/2022	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Plancqueel	François - Xavier	Artiste musicien de 2 ^{ème} catégorie	Contractuel	22/08/2022	Auditorium	Avenant au contrat à durée indéterminée
Odin	Xavier	Agent de maîtrise	Contractuel	01/06/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Avenant au contrat à durée indéterminée
Sapey - Triomphe	Edouard	Artiste musicien de 1 ^{ère} catégorie	Contractuel	21/08/2022	Auditorium	Avenant au contrat à durée indéterminée
Houdy	Sylvaine	Attaché	Contractuel	05/09/2022	Direction communication et coopérations internes	Contrat à durée déterminée (emploi Cat A, B et C spécifique)
Sendra	Didier	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Contractuel	16/08/2022	Education	Contrat à durée indéterminée
Bernard	Jean - Marie	Technicien	Titulaire	01/07/2022	Direction des espaces verts	Détachement /stage
Delatte	Edwin	Gardien brigadier	Titulaire	01/09/2022	Police municipale	Détachement /stage
Lentini	Cécile	Gardien brigadier	Titulaire	01/09/2022	Police municipale	Détachement /stage
Boumaiza	Nora	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	01/09/2022	Education	Intégration après détachement
Eripel	Maxime	Adjoint administratif	Titulaire	01/05/2022	Cimetières	Intégration suite à détachement
Haouchet	Khedidja	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	01/08/2022	Bibliothèque municipale	Intégration suite à détachement
Melet	Ludovic	Gardien brigadier	Titulaire	01/09/2022	Police municipale	Intégration suite à détachement
Sghaier Jarray	Lamia	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	01/08/2022	Mairie du 5 ^{ème} arrondissement	Intégration suite à détachement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Staraselski	Linda	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	Titulaire	01/09/2022	Education	Intégration suite à détachement
Gazelle - Huard	Aymeric	Adjoint technique	Stagiaire	25/08/2022	Maison de la danse	Nomination stagiaire catégorie C
Geoffroy	Ivan	Adjoint administratif	Stagiaire	05/09/2022	Assemblées et vie des élu.e.s	Nomination stagiaire catégorie C
Josserand	Loïc	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/2022	Ecologie urbaine	Nomination stagiaire catégorie C
Michel	Marine	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2022	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Rahati	Khadija	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2022	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Seguin	Amandine	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Stagiaire	01/09/2022	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Canet	Sébastien	Ingénieur principal territorial	Titulaire	01/06/2022	Bibliothèque	Recrutement par voie de mutation
Faure	Roxane	Brigadier chef principal	Titulaire	01/09/2022	Police municipale	Recrutement par voie de mutation
Faure	Frédéric	Gardien brigadier	Titulaire	01/09/2022	Police municipale	Recrutement par voie de mutation
Helioui	Mohamed	Adjoint technique	Titulaire	29/08/2022	Opéra national de Lyon	Recrutement par voie de mutation
Migliore	Carole	Attaché territorial principal	Titulaire	01/09/2022	Cimetières	Recrutement par voie de mutation
Saint - Michel	Dylan	Gardien brigadier	Titulaire	01/09/2022	Police municipale	Recrutement par voie de mutation
Crost	Fanny	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Titulaire	01/09/2022	Education	Réintégration suite à disponibilité
Chorin	Audrey	Assistant de conservation	Contractuel	01/08/2022	Musée d'histoire de la Ville de Lyon	Remplacement agent en disponibilité
Bouveret	Bertrand	Technicien principal de 1ère classe	Contractuel	30/08/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Perot	Marion	Ingénieur	Contractuel	22/08/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Saifi	Assia	Adjoint technique principal 2ème classe	Contractuel	30/08/2022	Enfance	Remplacement attente recrutement fonctionnaire

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Cupit	Emmeline	Adjoint administratif territorial	Stagiaire	01/09/2022	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C
Pilo	Laurence	Rédacteur territorial principal 1ère classe	Titulaire	01/09/2022	CCAS	Recrutement par voie de mutation

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le mardi 20 septembre 2022 à 8 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Conseils d'arrondissement – Avis

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1^{er} arrondissement : 14 septembre 2022 – 18 h 30
- 2^e arrondissement : 14 septembre 2022 - 18 heures
- 3^e arrondissement : 13 septembre 2022 – 18 h 30
- 4^e arrondissement : 14 septembre 2022 – 18 h 30
- 5^e arrondissement : 13 septembre 2022 – 19 h 30
- 6^e arrondissement : 13 septembre 2022 – 18 h 30
- 7^e arrondissement : 13 septembre 2022 – 18 h 30
- 8^e arrondissement : 13 septembre 2022 – 18 h 30
- 9^e arrondissement : 13 septembre 2022 – 19 heures

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 14 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 383 22 00839 T01 déposée le 9 août 2022 Transfert - Projet : Modification de façade et de toiture et création de - Surface de plancher - Surface créée : 10 m² - Terrain : 104 rue Ferdinand Buisson Lyon 3^eème Superficie du terrain : 549 m² - Demandeur : Snc Filosofia - Mandataire : Monsieur Farkas Patrick

DP 069 389 22 01966 déposée le 8 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 194 avenue Barthélémy Lyon 9^eème Superficie du terrain : 1220 m² - Demandeur : Ville de Lyon

DP 069 383 22 01967 déposée le 8 août 2022 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 3 rue Ferdinand Buisson Lyon 3^eème Superficie du terrain : 792 m² - Demandeur : Totem France - Mandataire : Monsieur Papin Thierry

DP 069 388 22 01968 déposée le 8 août 2022 - Projet : Installation d'une Gaine - Terrain : 3 rue Edouard Nieupart Lyon 8^eème Superficie du terrain : 768 m² - Demandeur : Sas Charpentier

DP 069 389 22 01969 déposée le 8 août 2022 - Projet : Ravalement de façade avec ITE - Terrain : 85 rue Marietton Lyon 9^eème Superficie du terrain : 552 m² - Demandeur : Alloin Concept Batiment - Mandataire : Monsieur Alloin -

DP 069 389 22 01970 déposée le 8 août 2022 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 60 rue des Docteurs Cordier Lyon 9^eème Superficie du terrain : 787 m² - Demandeur : Edf Enr - Mandataire : Monsieur Declas Benjamin

DP 069 383 22 01971 déposée le 8 août 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 292 rue Vendôme Lyon 3^eème Superficie du terrain : 740 m² - Demandeur : Peeters - Mandataire : Monsieur Delrieux Thierry

DP 069 385 22 01972 déposée le 8 août 2022 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 43 rue de la Garenne Lyon 5^eème Superficie du terrain : 1377 m² - Demandeur : Isowatt - Mandataire : Monsieur Martineau Benjamin

DP 069 383 22 01973 déposée le 8 août 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 123 avenue de Saxe Lyon 3^eème Superficie du terrain : 1067 m²

DP 069 384 22 01974 déposée le 8 août 2022 - Projet : Ravalement de Façade - Terrain : 21 rue Pailleron Lyon 4^eème Superficie du terrain : 160 m² - Demandeur : Sarl Alloin Concept Batiment

DP 069 382 22 01975 déposée le 8 août 2022 - Projet : Remplacement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 2 rue Charles Dullin Lyon 2^eème Superficie du terrain : 373 m²

DP 069 383 22 01976 déposée le 8 août 2022 - Projet : Réfection de toiture et ravalement de façade - Terrain : 10 rue Auguste Lacroix Lyon 3^eème Superficie du terrain : 684 m² - Demandeur : Foncière Habitat et Humanisme - Mandataire : Monsieur Jeannot Anatole

DP 069 387 22 01977 déposée le 8 août 2022 - Projet : Changement de sous destination - Terrain : 13 rue Pierre Gilles de Gennes Lyon 7^eème Superficie du terrain : 7384 m² - Demandeur : Sci Technopark 2 - Mandataire : Monsieur Lazard Laurent

DP 069 385 22 01978 déposée le 8 août 2022 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 22 m² - Terrain : 3 rue des Tourelles Lyon 5^eème Superficie du terrain : 695 m²

DP 069 388 22 01979 déposée le 8 août 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 73 rue Pierre Delore Lyon 8^eème Superficie du terrain : 211 m² - Demandeur : Henri Germain - Mandataire : Madame Vermont Lucile

- DP 069 387 22 01980 déposée le 8 août 2022 - Projet : Implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques - Terrain : 10 rue Pierre Robin Lyon 7ème Superficie du terrain : 200 m² - Demandeur : Izivia - Mandataire : Monsieur Berto Thomas
- DP 069 385 22 01981 déposée le 8 août 2022 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 90 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 12354 m² - Demandeur : Foncière et immobilière lyonnaise - Mandataire : Monsieur Mougenot Vincent
- DP 069 382 22 01982 déposée le 9 août 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 rue Henry Germain Lyon 2ème Superficie du terrain : 107 m² - Demandeur : SLV2 - Mandataire : Monsieur Cichy Lukas
- DP 069 383 22 01983 déposée le 9 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10-12 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème Superficie du terrain : 4913 m² - Demandeur : Rodamco France - Mandataire : Monsieur Pelou Jean-Philippe
- DP 069 386 22 01984 déposée le 9 août 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 147 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 203 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S - Mandataire : Monsieur Fassolette Laurent
- DP 069 384 22 01985 déposée le 9 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Perrod Lyon 4ème Superficie du terrain : 119 m²
- DP 069 383 22 01986 déposée le 9 août 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 223 rue Duguesclin Lyon 3ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : Newbakery Développement Lyon - Mandataire : Monsieur Calle Boris
- DP 069 383 22 01987 déposée le 9 août 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 3 rue Commandant Dubois Lyon 3ème Superficie du terrain : 340 m² - Demandeur : Plenetude - Mandataire : Monsieur Thin Axel
- DP 069 383 22 01988 déposée le 9 août 2022 - Projet : Réfection de façades - Terrain : 47 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : Jad - Mandataire : Monsieur Larab Akli
- DP 069 385 22 01989 déposée le 9 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue Arnoud Lyon 5ème Superficie du terrain : 395 m² - Demandeur : Syndicat des copropriétaires Buscail - Boîte C
- DP 069 387 22 01990 déposée le 9 août 2022 - Projet : Remplacement d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 39 rue Chalopin Lyon 7ème Superficie du terrain : 200 m² - Demandeur : SFR - Mandataire : Monsieur De Roche Antoine
- DP 069 389 22 01991 déposée le 9 août 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 296 m² - Demandeur : La Toiture Rhodanienne
- DP 069 387 22 01992 déposée le 10 août 2022 - Projet : Installation de clôture - Terrain : 111 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 3221 m² - Demandeur : Clinique Les Lilas Bleus - Mandataire : Madame Thiery Anne-Laure
- DP 069 382 22 01993 déposée le 10 août 2022 - Projet : Réfection de toiture, modification et ravalement de façade, changement de menuiseries - Terrain : 20 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 312 m² - Demandeur : Mia Immo - Mandataire : Monsieur Murariu Radu
- DP 069 388 22 01994 déposée le 10 août 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 164 avenue Général Frère Lyon 8ème Superficie du terrain : 605 m² - Demandeur : Henri Germain - Mandataire : Madame Vermont Lucile
- DP 069 381 22 01995 déposée le 11 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 - 11 - 13 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 5664 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat - Mandataire : Monsieur Freixinos Jean-Noël
- DP 069 386 22 01996 déposée le 11 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 76 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : Cab'doc - Mandataire : Madame Pailleux Julie
- DP 069 386 22 01997 déposée le 11 août 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 10 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 147 m² - Demandeur : Foncière habitat et humanisme - Mandataire : Monsieur Jeannot Anatole
- DP 069 381 22 01998 déposée le 11 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 39 rue Pierre Dupont Lyon 1er Superficie du terrain : 233 m²
- DP 069 386 22 01999 déposée le 11 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 75 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du terrain : 353 m²
- DP 069 383 22 02000 déposée le 11 août 2022 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 rue Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 393 m² - Demandeur : Isowatt - Mandataire : Monsieur Martinod Benjamin
- DP 069 382 22 02001 déposée le 11 août 2022 - Projet : Changement de destination de logement en commerce et bureau et modification de façade - Terrain : 13 quai Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 708 m²
- DP 069 384 22 02002 déposée le 11 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 5084 m²
- DP 069 384 22 02003 déposée le 11 août 2022 - Projet : Installation d'une piscine sur une toiture - Terrain : 25 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 5084 m²
- DP 069 386 22 02004 déposée le 11 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 75 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : Henri Germain - Mandataire : Madame Vermont Lucile
- DP 069 387 22 02005 déposée le 11 août 2022 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 14 rue des Girondins Lyon 7ème Superficie du terrain : 618 m² - Demandeur : SDC 14 rue des Girondins - Mandataire : Monsieur Targe Vincent
- DP 069 383 22 02006 déposée le 12 août 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 28 rue Roux-Soignat Lyon 3ème Superficie du terrain : 286 m² - Demandeur : DPS - Mandataire : Monsieur Fassolette Laurent
- DP 069 384 22 02007 déposée le 14 août 2022 - Projet : Remplacement de mezzanines - Surface créée : 25 m² - Terrain : 7 rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 246 m²

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 14 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

- PC 069 388 16 00454 M02 déposé le 10 août 2022 Modificatif - Projet : Construction de 2 bâtiments de 52 logements, changement de destination d'un établissement public d'intérêt collectif en 9 logements et création de 54 aires de stationnement. - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 38022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel - Mandataire : Madame De Joannes-Garaud Séverine - Auteur : Madame Remond Cécile 5 Place Edgar Quinet 69005 Lyon 05 - Auteur : Wild Architecture Six 1 rue du jardin des plantes 69001 Lyon 01 - Auteur : Monsieur David Eric 6 rue Dormoy 42000 St Etienne
- PC 069 389 19 00033 M02 déposé le 11 août 2022 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble de bureaux - Terrain : 9 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 2111 m² - Demandeur : PRD Office - Mandataire : Monsieur Condemine Eric - Auteur : ECDM Architectes 38 rue du Mont Thabor 75011 Paris
- PC 069 387 19 00258 M01 déposé le 8 août 2022 Modificatif - Projet : Reconstruction partielle d'un bâtiment sinistré, création d'un patio en fond de parcelle, et réfection de la devanture du commerce - Surface créée : 842 m² - Terrain : 1 rue Abbé Boisard Lyon 7ème Superficie du terrain : 721 m² - Demandeur : Patr'immo - Mandataire : Monsieur Dogliani Alban - Auteur : Madame Brevet Claire 28 rue Servient 69003 Lyon
- PC 069 389 22 00242 déposé le 8 août 2022 - Projet : Changement de destination, modification de menuiserie et de toiture. - Surface créée : 492 m² - Terrain : 33 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 6878 m² - Demandeur : La Ciergerie - Mandataire : Monsieur Beaufilet Damien - Auteur : Monsieur Trollat Antoine 27 rue Danton 69003 Lyon 03
- PC 069 383 22 00243 déposé le 8 août 2022 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 65 m² - Terrain : 40 avenue du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 678 m² - Auteur : Upfactor Architecture 7 avenue de la République 75011 Paris 11
- PC 069 389 22 00244 déposé le 10 août 2022 - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 188 m² - Terrain : 45 chemin des Charbottes - Lot A Lyon 9ème Superficie du terrain : 1426 m² - Demandeur : Pierre et Patrimoine - Mandataire : Monsieur

Montillet Bernard - Auteur : Sarl Act'01 Sarl Act'01 2 montée Neuve 01700 Neyron

PC 069 387 22 00245 déposé le 11 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement et modification de façades - Surface créée : 42 m² - Terrain : 63 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : Espace Immobilier Lyonnais - Mandataire : Madame Garnaud Béatrice

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 14 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PD 069 384 22 00026 déposé le 10 août 2022 - Projet : Agrandissement d'une trémie d'escalier et changement de l'escalier - Terrain : 8 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 388 m²

PD 069 387 22 00027 déposé le 12 août 2022 - Projet : Démolition d'une toiture - Terrain : 6 rue Elie Rochette Lyon 7ème Superficie du terrain : 639 m² - Demandeur : Zebra Capital - Mandataire : Monsieur Lagesse Jérôme

Changement d'usage déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 14 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 388 22 00647 déposé le 12 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Saint Agnan Lyon 8ème Superficie du terrain : 675 m² Régie : Régie Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 14 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 383 22 00929 Décision du 11 août 2022 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 9 rue Bonnard Lyon 3ème

DP 069 387 22 00992 Décision du 11 août 2022 à Régie Gelas et Chomienne - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 102 rue Montesquieu Lyon 7ème

DP 069 387 22 01128 Décision du 10 août 2022 à Totem France - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 70 avenue Leclerc Lyon 7ème

DP 069 384 22 01185 Décision du 8 août 2022 à Totem France - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5 G) - Terrain : 22 rue Pernon Lyon 4ème

DP 069 384 22 01327 Décision du 11 août 2022 à Body Hit - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 place Commandant Arnaud Lyon 4ème

DP 069 383 22 01389 Décision du 11 août 2022 à Ville de Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 52 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 381 22 01460 Décision du 11 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 quai Saint-Vincent Lyon 1er

DP 069 384 22 01530 Décision du 11 août 2022 à Cabinet Berne - Projet : Ravalement de Façade - Terrain : 51B A 55 rue Chazière Lyon 4ème

DP 069 388 22 01549 Décision du 11 août 2022 à Blue Services - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 332 avenue Berthelot Lyon 8ème

DP 069 383 22 01555 Décision du 11 août 2022 à Idéal Optique - Projet : Remplacement des Menuiseries - Terrain : 22 rue de Bonnel Lyon 3ème

DP 069 383 22 01600 Décision du 11 août 2022 à Anis - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 cours de la Liberté Lyon 3ème

DP 069 383 22 01611 Décision du 11 août 2022 à Enedis - Projet : Installation d'une antenne satellite sur le toit - Terrain : 288 rue Duguesclin Lyon 3ème

DP 069 387 22 01646 Décision du 11 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical de psychiatrie - Surface créée : 41 m² - Terrain : 32 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 383 22 01654 Décision du 10 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 rue Danton Lyon 3ème

DP 069 385 22 01656 Décision du 11 août 2022 à EDF ENR - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 14 allée de l'Aurore Lyon 5ème

DP 069 383 22 01663 Décision du 11 août 2022 à SDC du 8 cours Eugénie - C/o Régie Bellecour - Projet : Installation de clôtures et d'un portail - Terrain : 8 cours Eugénie Lyon 3ème

DP 069 383 22 01710 Décision du 11 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un bureau en logement - Surface créée : 103 m² - Terrain : 11 rue Bonnefond Lyon 3ème

DP 069 383 22 01711 Décision du 11 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un bureau en logement - Surface créée : 149 m² - Terrain : 11 rue Bonnefond Lyon 3ème

DP 069 383 22 01719 Décision du 11 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 13 -15 B rue Feuillat Lyon 3ème

DP 069 388 22 01799 Décision du 11 août 2022 à Sas Tibeth - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 322 avenue Berthelot Lyon 8ème

DP 069 388 22 01866 Décision du 11 août 2022 à GrandLyon Habitat - Office public de l'habitat - Projet : Modification de façades - Terrain : 76 rue Bataille 52-62 rue Maryse Bastié Lyon 8ème

DP 069 388 22 01937 Décision du 11 août 2022 à Domiko - Projet : Modification de Toiture - Terrain : 320 avenue Berthelot Lyon 8ème

Permis de construire délivré par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 14 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 389 19 00318 M01 - Arrêté du 11 août 2022 Modificatif à SACVL - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 272 logements, commerce, équipements d'intérêt collectif et aménagement de 117 aires de stationnement - Surface créée : 8650 m² - Terrain : impasse Pierre Baizet Lyon 9ème

Permis de démolir délivré par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 14 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PD 069 383 22 00021 - Arrêté du 11 août 2022 à Ville de Lyon - Projet : Démolition totale des bâtiments - Terrain : 24 rue Riboud Lyon 3ème

Changements d'usage délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 14 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 385 22 00191 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local de 65 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 86 rue Commandant Charcot Lyon 5ème

US 069 382 22 00192 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Petit David Lyon 2ème

US 069 385 22 00284 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 16,01 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 98 rue Saint Georges Lyon 5ème

US 069 383 22 00310 - Arrêté du 11 août 2022 à Sarl Lauwig - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 71 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 198 B avenue Félix Faure Lyon 3ème

US 069 385 22 00311 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 70 rue Saint Jean Lyon 5ème

US 069 381 22 00341 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 29,50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue Rivet Lyon 1er

US 069 386 22 00343 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 28,51 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 27 rue Vendôme Lyon 6ème

US 069 381 22 00348 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 40,60 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue René Leynaud Lyon 1er

US 069 386 22 00356 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 79,02 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Beranger Lyon 6ème

US 069 383 22 00360 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 22,80 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 128 rue Baraban Lyon 3ème

US 069 383 22 00361 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 22,90 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 128 rue Baraban Lyon 3ème

US 069 383 22 00363 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 14,54 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 85 cours Gambetta Lyon 3ème

US 069 381 22 00374 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56,21 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 19 rue Désirée Lyon 1er

US 069 381 22 00380 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 13,37 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 8 Rue Rivet Lyon 1er

US 069 381 22 00388 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Coysevox Lyon 1er

US 069 388 22 00390 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17,71 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Saint Agnan Lyon 8ème

US 069 382 22 00397 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Sala Lyon 2ème

US 069 386 22 00402 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 43 rue Ney Lyon 6ème

US 069 387 22 00424 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 71,83 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 108 rue Jean Vallier Lyon 7ème

US 069 386 22 00425 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 131 rue des Charmettes Lyon 6ème

US 069 387 22 00440 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 41,10 m² en cabinet médical de psychiatrie - Terrain : 32 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

US 069 381 22 00442 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 61 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 4 grande rue des Feuillants Lyon 1er

US 069 381 22 00443 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 61 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 4 grande rue des Feuillants Lyon 1er

US 069 388 22 00447 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 268 avenue Berthelot Lyon 8ème

US 069 386 22 00455 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage de 46 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

US 069 386 22 00456 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 73 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 117 rue de Créqui Lyon 6ème

US 069 382 22 00457 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51,35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 13 cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème

US 069 387 22 00468 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : changement d'usage d'une partie (15 m²) d'un local d'habitation de 54,10 m² en cabinet de massage bien-être - Terrain : 45 rue Raulin Lyon 7ème

US 069 388 22 00469 - Arrêté du 11 août 2022 à PMG associés - Projet : changement d'usage d'une maison individuelle de 165 m² en étude d'huissiers de justice - Terrain : 12 rue des Hérédiaux Lyon 8ème

US 069 382 22 00503 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,13 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Port du Temple Lyon 2ème

US 069 382 22 00508 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 62 rue de Brest Lyon 2ème

US 069 383 22 00509 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Villeroy Lyon 3ème

US 069 386 22 00521 - Arrêté du 11 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 48 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 94 rue Masséna Lyon 6ème 3

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 15 au 21 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 385 22 02008 déposée le 15 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 rue Saint Nicolas Lyon 5ème Superficie du terrain : 125 m²

DP 069 389 22 02009 déposée le 15 août 2022 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 18 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 481 m² - Demandeur : BEP - Mandataire : Monsieur Bruyere Vivien

DP 069 382 22 02010 déposée le 15 août 2022 - Projet : Réfection de devanture - Surface créée : 11 m² - Terrain : 5 rue Gasparin Lyon 2ème Superficie du terrain : 147 m² - Demandeur : Hartford - Mandataire : Monsieur Chareton Yves

DP 069 384 22 02015 déposée le 16 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 16 bis rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème Superficie du terrain : 1138 m²

DP 069 383 22 02017 déposée le 17 août 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 53 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : Citya Gallichet Lemaître

DP 069 386 22 02018 déposée le 17 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 7 m² - Terrain : 23 rue Crillon Lyon 6ème Superficie du terrain : 1841 m²

DP 069 383 22 02019 déposée le 17 août 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5 G) - Terrain : 248 rue Duguesclin Lyon 3ème Superficie du terrain : 216 m² - Demandeur : On Tower France - Mandataire : Monsieur Darmigny Arnaud

DP 069 388 22 02020 déposée le 17 août 2022 - Projet : Installation d'un portail, d'un portillon et de barreaudage - Terrain : 56 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1528 m² - Demandeur : Foncière Haussmann Rhône-Alpes - Mandataire : Monsieur Gavin Pascal

DP 069 385 22 02021 déposée le 17 août 2022 - Projet : Réhabilitation d'un logement - Terrain : 23 rue Saint Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : FMI - Mandataire : Monsieur Manseur Farhat

DP 069 386 22 02022 déposée le 17 août 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 371 m² - Demandeur : Palais des thés - Mandataire : Monsieur Delmas François Xavier

DP 069 382 22 02023 déposée le 17 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 64 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 569 m²

DP 069 388 22 02024 déposée le 17 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 147 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : Cilead - Mandataire : Monsieur Laurent Antoine

DP 069 387 22 02025 déposée le 18 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : Zac des Girondins Lyon 7ème Superficie du terrain : 4240 m² - Demandeur : Picard Surgeleés - Mandataire : Monsieur Taris Jérôme

DP 069 383 22 02026 déposée le 18 août 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5 G) - Terrain : 48 rue Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 3190 m² - Demandeur : Cellnex France - Mandataire : Monsieur Darmigny Arnaud

DP 069 386 22 02027 déposée le 18 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 57 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 419 m² - Demandeur : La Fermeture Automatic - Mandataire : Monsieur Mallein Xavier

DP 069 381 22 02028 déposée le 18 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un local «divers» à logement - Terrain : 4 rue Chavanne Lyon 1er Superficie du terrain : 143 m² - Demandeur : SCI Le Saint Nizier - Mandataire : Madame Calandras Sylvie

DP 069 386 22 02029 déposée le 18 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle - Surface créée : 77 m² - Terrain : 14 rue des Droits de l'Homme Lyon 6ème Superficie du terrain : 944 m²

DP 069 387 22 02030 déposée le 19 août 2022 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile (5 G) - Terrain : 129 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : On Tower France - Mandataire : Monsieur Darmigny Arnaud

DP 069 382 22 02031 déposée le 19 août 2022 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 5 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 832 m² - Demandeur : Cellnex France SAS - Mandataire : Monsieur Darmigny Arnaud

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 15 au 21 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 387 22 00246 déposé le 16 août 2022 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 38 logements et de 15 aires de stationnement - Surface créée : 2768 m² - Terrain : 3 rue de la Grande Famille Lyon 7ème Superficie du terrain : 2016 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Rhône-Alpes Auvergne - Mandataire : Madame De Joannes Garaud Séverine - Auteur : Granit Archi 17 quai Jean-Jacques Rousseau 69350 La Mulatière

PC 069 384 22 00247 déposé le 18 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un local d'enseignement d'anglais en local de commerce artisanal, et modification de façade - Terrain : 2 rue d'Isly Lyon 4ème Superficie du terrain : 139 m²

Changement d'usage déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 15 au 21 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 388 22 00649 déposé le 18 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 32,20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Colonel Arnaud Beltrame Lyon 8ème Superficie du terrain : 3051 m² Régie : Régie Pédrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon 03

Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 15 au 21 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 385 22 01191 Décision du 17 août 2022 à On Tower France - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 11 - 17 Rue Jeunet Lyon 5ème

DP 069 382 22 01442 Décision du 16 août 2022 à Totem France - Projet : Modification de relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : Rue Palais Grillet Le Printemps Lyon 2ème 3

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 382 21 01388 T01 déposée le 23 août 2022 Transfert - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 place d'Ainay Lyon 2ème Superficie

du terrain : 283 m²

DP 069 389 22 02032 déposée le 22 août 2022 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 4 rue Pierre Termier Lyon 9ème Superficie du terrain : 37840 m² - Demandeur : Free Mobile - Mandataire : Monsieur Jaeger Nicolas

DP 069 389 22 02033 déposée le 22 août 2022 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 11-13 place de l'Abbé Pierre Lyon 9ème Superficie du terrain : 581 m² - Demandeur : Free Mobile - Mandataire : Monsieur Jaeger Nicolas

DP 069 388 22 02034 déposée le 22 août 2022 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 1 rue Antoine Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : Free Mobile - Mandataire : Monsieur Jaeger Nicolas

DP 069 388 22 02035 déposée le 22 août 2022 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 62 rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 13201 m² - Demandeur : Free Mobile - Mandataire : Monsieur Jaeger Nicolas

DP 069 382 22 02036 déposée le 23 août 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue Gasparin Lyon 2ème Superficie du terrain : 134 m² - Demandeur : SDC 9 rue Gasparin - Mandataire : Madame Jose Lucie

DP 069 385 22 02038 déposée le 23 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 135 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 830 m²

DP 069 382 22 02039 déposée le 23 août 2022 - Projet : Modification de menuiseries - Terrain : 47 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 483 m² - Demandeur : Ministère de l'intérieur / Sgami Sud Est / Di - Mandataire : Monsieur Ekanga Ferdinand

DP 069 385 22 02040 déposée le 23 août 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 14 rue des Anges Lyon 5ème Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : SDC du 14 rue des Anges - C/o régie Citya Gallichet - Mandataire : Madame Parotin Florence

DP 069 381 22 02041 déposée le 23 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 22 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 381 m²

DP 069 381 22 02042 déposée le 23 août 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue de la Muette Lyon 1er Superficie du terrain : 63 m²

DP 069 382 22 02043 déposée le 23 août 2022 - Projet : Changement de commerce en 1 logement - Surface créée : 36 m² - Terrain : 15 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 222 m² - Demandeur : SCI Salamandre Erudite - Mandataire : Monsieur Gindre Bernard

DP 069 388 22 02044 déposée le 24 août 2022 - Projet : Installation d'un abri - Terrain : 96 avenue Général Frère Lyon 8ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Alliade Habitat - Mandataire : Madame Aucourt Pigneau Elodie

DP 069 384 22 02045 déposée le 24 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue Rosset Lyon 4ème Superficie du terrain : 1088 m² - Demandeur : Alliade Habitat - Mandataire : Madame Aucourt Pigneau Elodie

DP 069 387 22 02046 déposée le 24 août 2022 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 176 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 433 m² - Demandeur : Alliade Habitat - Mandataire : Madame Aucourt Pigneau Elodie

DP 069 382 22 02047 déposée le 24 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 561 m² - Demandeur : SCI Lyon 2 - Mandataire : Monsieur Mader Hervé

DP 069 388 22 02048 déposée le 24 août 2022 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 15 avenue Pierre Millon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1264 m² - Demandeur : Agesca Identification - Mandataire : Monsieur Bernard Olivier

DP 069 382 22 02049 déposée le 24 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 1871 m² - Demandeur : SCI Lyon 1 - Mandataire : Monsieur Mader Hervé

DP 069 387 22 02050 déposée le 24 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un bureau commerce en appartement - Surface créée : 30 m² - Terrain : 68 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : Las Vegas - Mandataire : Monsieur Lapierre Bernard

DP 069 387 22 02051 déposée le 24 août 2022 - Projet : Ravalement de façades avec ITE, changement de menuiseries - Terrain : 62 et 66 allée d'Italie Lyon 7ème Superficie du terrain : 3909 m² - Demandeur : Alpes Isère Habitat - Mandataire : Madame Rueff Isabelle

DP 069 383 22 02052 déposée le 24 août 2022 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 55 rue Rabelais Lyon 3ème Superficie du terrain : 226 m² - Demandeur : BD Avocates - Mandataire : Maitre Brunet Virginie

DP 069 387 22 02053 déposée le 24 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un appartement d'habitation en location de courte durée - Surface créée : 71 m² - Terrain : 11 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 559 m²

DP 069 382 22 02054 déposée le 24 août 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 17 rue des Archers Lyon 2ème Superficie du terrain : 274 m² - Demandeur : BFA - Mandataire : Monsieur Beaumont Thierry

DP 069 387 22 02055 déposée le 25 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un appartement d'habitation en location de courte durée. - Surface créée : 35 m² - Terrain : 48 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 3541 m²

DP 069 386 22 02056 déposée le 25 août 2022 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 13 m² - Terrain : 58 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 689 m² - Demandeur : L'eau Vive - Mandataire : Monsieur Cotte Didier

DP 069 382 22 02057 déposée le 25 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 1871 m² - Demandeur : SCI Lyon 1 - Mandataire : Monsieur Mader Hervé

DP 069 382 22 02058 déposée le 25 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 879 m² - Demandeur : SCI Lyon 2 - Mandataire : Monsieur Mader Hervé

DP 069 382 22 02060 déposée le 25 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : SCI Lyon 2 - Mandataire : Monsieur Mader Hervé

DP 069 381 22 02061 déposée le 25 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un appartement en bureaux - Surface créée : 130 m² - Terrain : 12 montée Saint Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 178 m²

DP 069 381 22 02062 déposée le 25 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : SCI Lyon 2 - Mandataire : Monsieur Mader Hervé

DP 069 387 22 02063 déposée le 25 août 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 151 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 288 m² - Demandeur : SCI LACHAZOT - Mandataire : Monsieur Germain Philippe

DP 069 382 22 02064 déposée le 26 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue Grolée Lyon 2ème Superficie du terrain : 732 m² - Demandeur : SCI Lyon 2 - Mandataire : Monsieur Mader Hervé

DP 069 382 22 02065 déposée le 26 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 736 m² - Demandeur : SCI Lyon 2 - Mandataire : Monsieur Mader Hervé

DP 069 389 22 02066 déposée le 26 août 2022 - Projet : Réhabilitation d'un établissement - Terrain : 105 rue du Château de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 11636 m² - Demandeur : Lyon Métropole Habitat - Mandataire : Monsieur Cristia Vincent

DP 069 382 22 02067 déposée le 26 août 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 68 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : Maje - Mandataire : Madame Huygues Despointes Patricia

DP 069 382 22 02068 déposée le 26 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 32 Cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 401 m² - Demandeur : SNC SEPI - Mandataire : Monsieur Lefebvre Franck

DP 069 382 22 02069 déposée le 26 août 2022 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 5 rue du Général Pleissier Lyon 2ème Superficie du terrain : 4983 m² - Demandeur : Ares - Mandataire : Madame Dalmasso Irène

DP 069 388 22 02070 déposée le 27 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 Bis rue Florent Lyon 8ème Superficie du terrain : 449 m²

Permis de construire déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 388 21 00397 M01 déposé le 26 août 2022 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle avec piscine - Terrain : 11 rue Saint Alban Lyon 8ème Superficie du terrain : 481 m² - Auteur : Monsieur Lagrange Damien 5 rue Villeroy 69003 Lyon 03

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PD 069 383 22 00028 déposé le 24 août 2022 - Projet : Démolition d'une maison - Terrain : 6 chemin du Vinatier Lyon 3ème Superficie du terrain : 319 m² - Demandeur : Sytral Mobilités - Mandataire : Monsieur Bernard Bruno

PD 069 383 22 00029 déposé le 24 août 2022 - Projet : Démolition d'un garage avec mur de clôture - Terrain : 32 boulevard Pinel Lyon 3ème Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : Sytral Mobilités - Mandataire : Monsieur Bernard Bruno

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 386 22 00651 déposé le 22 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 52,09 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 81 rue Bellecombe Lyon 6ème Superficie du terrain : 1031 m² - Demandeur : SCI Lyrso - Mandataire : Madame Kabachi Nadia Régie : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69448 Lyon cedex 03

US 069 388 22 00652 déposé le 23 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 12,15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 128 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 375 m² Régie : Monsieur Dargaud Jean-Pierre 65 rue Garibaldi 69006 Lyon 06

US 069 386 22 00653 déposé le 24 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 17 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 76 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : SCI Dar - Mandataire : Monsieur Martos Bernard Régie : Immoger 175 route de Vienne 69008 Lyon 08

US 069 381 22 00654 déposé le 24 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 130 m² en agence de design sonore et marketing de l'expérience client - Terrain : 12 montée Saint Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : Société Tshoko - Mandataire : Monsieur Frering Hugo Régie : Fertoret Immobilier 22 place de la Croix Rousse 69004 Lyon 04

Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 386 22 00033 Décision du 24 août 2022 à SAS Beguin 7 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureau - Surface créée : 264 m² - Terrain : 29 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème

DP 069 385 22 00739 Décision du 24 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 71 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 383 22 00787 Décision du 24 août 2022 - Projet : Construction d'un abri de jardin - Terrain : 62 - 62 bis rue Claude Farrère Lyon 3ème

DP 069 386 22 00957 Décision du 24 août 2022 à GCF - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux. - Surface créée : 155 m² - Terrain : 12 boulevard Jules Favre Lyon 6ème

DP 069 381 22 00976 Décision du 24 août 2022 à Plenetude - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 18 montée du Lieutenant Allouche Lyon 1er

DP 069 384 22 00984 Décision du 24 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 17 rue du Mail Lyon 4ème

DP 069 384 22 01008 Décision du 24 août 2022 à Métropole de Lyon - Projet : Végétalisation d'un trottoir - Terrain : rue d'Austerlitz Lyon 4ème

DP 069 385 22 01030 Décision du 24 août 2022 à Plenetude - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 86 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 385 22 01116 Décision du 24 août 2022 à SDC Les Aqueducs de Champvert - Projet : modification de clôture - Terrain : 120 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5ème

DP 069 388 22 01146 Décision du 24 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 126 avenue Paul Santy Lyon 8ème

DP 069 386 22 01158 Décision du 27 août 2022 à Totem France - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5 G) - Terrain : 3 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème

DP 069 389 22 01257 Décision du 24 août 2022 à Photen - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 101 chemin des Charbottes Lyon 9ème

DP 069 385 22 01292 Décision du 24 août 2022 à Métropole de Lyon - Projet : Aménagement et végétalisation de rue - Terrain : rue François Vernay Lyon 5ème

DP 069 382 22 01307 Décision du 24 août 2022 à Banque de France - Projet : Modification de façades - Terrain : 4 Bis cours Bayard Lyon 2ème

DP 069 381 22 01362 Décision du 24 août 2022 à SNC Régie Pedrini - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 122/126 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1er

DP 069 389 22 01367 Décision du 24 août 2022 à Café de la gare - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 38 rue de la Claire Lyon 9ème

DP 069 388 22 01395 Décision du 24 août 2022 à Citya Barioz - Projet : Ravalement de façades avec ITE - Terrain : 1 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème

DP 069 389 22 01400 Décision du 24 août 2022 - Projet : Extension avec ITE, modifications de facade - Surface créée : 25 m² - Terrain : 19 chemin du Petit Montessuy Lyon 9ème

DP 069 388 22 01488 Décision du 24 août 2022 à Foncia - Projet : Ravalement de façades avec ITE et modification de toiture - Terrain : 18 rue Antoine Péricaud Lyon 8ème

DP 069 387 22 01492 Décision du 23 août 2022 à Operandi - Projet : Création d'un portillon dans une clôture existante - Terrain : 26 Bis rue Camille Roy Lyon 7ème

DP 069 385 22 01495 Décision du 23 août 2022 à Free Mobile - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5 G) - Terrain : 32 boulevard des Castors Lyon 5ème

DP 069 386 22 01510 Décision du 24 août 2022 à Free Mobile - Projet : Installation d'une antenne de relai téléphonique (5G) - Terrain : 52 rue Garibaldi Lyon 6ème

DP 069 384 22 01515 Décision du 24 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Pailleron Lyon 4ème

DP 069 383 22 01533 Décision du 24 août 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 28 rue du Dauphiné Lyon 3ème
DP 069 382 22 01537 Décision du 24 août 2022 à GrandLyon Habitat - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 19 rue Thomassin Lyon 2ème
DP 069 386 22 01539 Décision du 24 août 2022 à Métropole de Lyon - Projet : Végétalisation d'un espace public - Terrain : 63 avenue de Verguin Lyon 6ème
DP 069 388 22 01556 Décision du 24 août 2022 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 3 m² - Terrain : 8 rue Saint Gervais Lyon 8ème
DP 069 388 22 01562 Décision du 24 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 rue docteur Carrier Lyon 8ème
DP 069 385 22 01567 Décision du 24 août 2022 à GrandLyon Habitat – Office public de l'habitat - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 42 rue Tramassac Lyon 5ème
DP 069 387 22 01570 Décision du 24 août 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue du Lieutenant Colonel Girard Lyon 7ème
DP 069 386 22 01571 Décision du 24 août 2022 à Métropole de Lyon DGEEP VTPCN - Projet : Aménagement d'un espace public - Terrain : 1829 rue Barrême Lyon 6ème
DP 069 383 22 01572 Décision du 24 août 2022 à Le Rancard - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 259 rue vendôme Lyon 3ème
DP 069 385 22 01583 Décision du 24 août 2022 à Soriev - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 18 rue Albéric Pont Lyon 5ème
DP 069 384 22 01588 Décision du 24 août 2022 à Ville de Lyon - Direction des espaces-verts - Projet : Création d'un verger urbain et plantation d'arbres - Terrain : 61 rue Chazière Lyon 4ème
DP 069 384 22 01589 Décision du 24 août 2022 à Ville de Lyon - Direction des espaces-verts - Projet : Création d'un verger urbain - Terrain : rue de la Poudrière Lyon 4ème
DP 069 385 22 01592 Décision du 24 août 2022 à Ville de Lyon - Direction des espaces-verts - Projet : Aménagement d'un jardin public - Terrain : montée de Choulans Lyon 5ème
DP 069 385 22 01597 Décision du 24 août 2022 à Ville de Lyon - Direction des espaces-verts - Projet : re-densification du couvert végétal de cette place par la plantation d'arbres - Terrain : Montée de Choulans Lyon 5ème
DP 069 386 22 01608 Décision du 24 août 2022 à Gérant - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 31 BIS boulevard des Belges Lyon 6ème
DP 069 386 22 01610 Décision du 24 août 2022 à SCI St Martin Vendôme - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Vendôme Lyon 6ème
DP 069 382 22 01612 Décision du 24 août 2022 à Le Druide Alpin - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 52 rue Victor Hugo Lyon 2ème
DP 069 385 22 01613 Décision du 24 août 2022 à Plenetude - Projet : Réfection d'un plancher - Terrain : 54 rue Saint Jean Lyon 5ème
DP 069 381 22 01625 Décision du 24 août 2022 à Régie Goffin - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 22 rue Joseph Serlin Lyon 1er
DP 069 382 22 01628 Décision du 24 août 2022 à Cabinet D.P.S - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 rue Tupin Lyon 2ème
DP 069 389 22 01629 Décision du 24 août 2022 à Régie Foncia Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 44 quai Hippolyte Jaÿr Lyon 9ème
DP 069 385 22 01650 Décision du 24 août 2022 à Café de la Ficelle - Projet : Modification et remise en peinture de façade - Terrain : 2 avenue du Doyenné Lyon 5ème
DP 069 384 22 01657 Décision du 24 août 2022 - Projet : Modification de façades - Terrain : 64 rue Jacquard Lyon 4ème
DP 069 383 22 01759 Décision du 24 août 2022 à Soleil vert de France - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 34 rue Bonnard Lyon 3ème
DP 069 385 22 01786 Décision du 22 août 2022 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 49 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème
DP 069 385 22 01796 Décision du 24 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue des noyers Lyon 5ème
DP 069 388 22 01803 Décision du 24 août 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 28 rue des Alouettes Lyon 8ème
DP 069 383 22 01828 Décision du 24 août 2022 à Biennale de la Danse - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : place Beraudier Bâtiment B4 Lyon 3ème
DP 069 385 22 01884 Décision du 24 août 2022 à Plenetude - Projet : Ravalement de Façade - Terrain : 14 rue des Noyers Lyon 5ème
DP 069 383 22 01888 Décision du 24 août 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 51 m² - Terrain : 123 rue Tête d'Or Lyon 3ème
DP 069 387 22 01936 Décision du 24 août 2022 à Gerland For Ever - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Professeur Jean Bernard Lyon 7ème

Permis d'aménager délivré par la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PA 069 383 21 00002 - Arrêté du 24 août 2022 à Adonis - Projet : Création d'un lotissement de 3 lots - Terrain : 77 b rue Etienne Richerand Lyon 3ème

Permis de construire délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 385 18 00038 M01 - Arrêté du 24 août 2022 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 49 m² - Terrain : 38 rue de la Garde Lyon 5ème

PC 069 381 21 00409 - Arrêté du 24 août 2022 à Sup Alta Sacré Coeur des Chartreux - Projet : Réhabilitation d'un équipement scolaire, création d'un amphithéâtre - Surface créée : 299 m² - Terrain : 38 rue Pierre Dupont Lyon 1er

PC 069 389 22 00016 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 36 m² - Terrain : 59 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème

PC 069 385 22 00071 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : Extension d'une maison individuelle, démolition d'une extension - Surface créée : 53 m² - Terrain : 13 rue Grange Bruyère Lyon 5ème

PC 069 389 22 00085 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : Construction d'une terrasse et d'un abri de jardin - Surface créée : 39 m² - Terrain : 20 rue de la Persévérance Lyon 9ème

PC 069 383 22 00130 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 23 m² - Terrain : 24 rue du Capitaine Lyon 3ème

Permis de démolir délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PD 069 383 22 00017 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : Démolition d'une véranda - Terrain : 9 impasse du Sablon Lyon 3ème

Changements d'usage délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 22 au 28 août 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 387 22 00340 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 36,50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 123 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

US 069 388 22 00421 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 79,76 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 131 avenue Général Frère Lyon 8ème

US 069 383 22 00426 - Arrêté du 24 août 2022 à Sarl Sibeau - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,53 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 130 rue Baraban Lyon 3ème

US 069 385 22 00436 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,9 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue de la Loge Lyon 5ème

US 069 382 22 00467 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45,02 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue de la Poulallerie Lyon 2ème

US 069 383 22 00536 - Arrêté du 24 août 2022 à Société As Conseil - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 51,72 m² en cabinet d'expertise comptable - Terrain : 123 rue Tête d'Or Lyon 3ème

US 069 387 22 00537 - Arrêté du 24 août 2022 à Cyprium - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 296,49 m² constitué de deux lots en bureau de maîtrise d'oeuvre en économie de la construction et d'études - Terrain : 32 cours Gambetta Lyon 7ème

US 069 382 22 00543 - Arrêté du 24 août 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 74 m² en cabinet de naturopathie - Terrain : 16 Bis rue Gasparin Lyon 2ème 11